

BULLETIN MUNICIPAL 2024

SAINT-AUBIN-DES-PRÉAUX



MAIRIE

173 ROUTE DE LA MAIRIE

50380 SAINT-AUBIN-DES-PRÉAUX

☎ : 02.33.51.68.76 – ✉ : mairie.staubinpreaux@wanadoo.fr

SOMMAIRE

↗ Le Mot du Maire	p.3
↗ Le personnel administratif	p.4
↗ État-civil	p.5
↗ Mot de bienvenue aux nouveaux habitants	p.6
↗ L'exposition de santons	p.7
↗ Le budget	p. 8 à 9
↗ Les travaux en cours	p.10 à 11
↗ Vie communale	p.12 à 13
↗ La préparation des fêtes	p.14
↗ École Plume :	p.15 à 23
↳ La rentrée scolaire	
↳ Les sorties et le personnel de l'école Plume.	
↳ Les affaires périscolaires	
↳ Le mot des enseignantes (St Pierre-Langers)	
↳ Le mot des enseignantes (St Aubin-des-Préaux)	
↗ Les associations :	p.24 à 27
↳ L'association des parents d'élèves, APE	
↳ Société de Chasse La Vallée du Thar	
↳ L'amicale des anciens combattants	
↳ Le comité des fêtes	
↗ Le bilan du recensement de la population	p.28
↗ Information sur le déploiement de la Fibre	p.29
↗ Les actualités de la communauté de communes GTM :	p.30 à 35
↳ Les mobilités	
↳ Le service location	
↳ Les règles face aux cyclistes	
↳ Le broyage des végétaux	
↳ L'application Trizzy	
↳ Le tourisme	
↳ Les assistantes maternelles agréées	
↗ Urbanisme	p.36
↗ Protection des haies bocagères	p.37
↗ Le fauchage et le débroussaillage	p.38
↗ Aide financière pour l'habitat	p.39
↗ La chasse aux déchets	p.40
↗ La déchetterie	p.41
↗ Les ordures ménagères	p.42
↗ Rappel des nouvelles consignes du tri	p.43
↗ Nos artisans	p.44
↗ Civisme	p.45
↗ Mémo de différentes démarches administratives	p.46
↗ Rappel des démarches	p.47
↗ Secteur d'action gérontologique	p.48
↗ Le site de la commune	p.49
↗ Informations pratiques	p.50
↗ Informations pratiques – PÉAGES A14 et A13	p.51
↗ Informations rédactions et crédits photos	p.52

LE MOT DU MAIRE

Pour cette année 2025, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à chacun et chacune d'entre vous ainsi qu'à vos familles une bonne et heureuse année.

L'année 2024 s'est achevée avec une situation nationale et internationale inquiétante. Au niveau national, c'est le temps des incertitudes et des inquiétudes tant sur le plan institutionnel qu'économique et financier.

Notre pays se révèle divisé dans une société fracturée. Dans cette vie politique tourmentée, la commune est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité. Elle est la garante de la continuité du service public. La commune crée du lien et rassemble les administrés. Il est donc nécessaire de se retrouver, de se rassurer et de partager de bons moments ensemble en profitant de ces fêtes. Les moments festifs et familiaux sont l'un des ciments de notre société et si des vents chargés de pessimisme et de morosité les traversent de temps à autres, n'oublions pas que si l'abattement est contagieux la joie et le partage le sont encore plus.

Comme vous avez pu le constater la pose de la clôture de l'école est terminée ce qui n'est pas le cas de l'aménagement du bourg dont les travaux auraient dû être terminés en 2024, mais le département qui en est le maître d'ouvrage en a décidé autrement. Normalement d'après ce même département, le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) doit être lancé en Janvier 2025 pour la prise en compte de l'aménagement sur le budget 2025. Notre dossier doit passer en Commission Permanente (CP) fin 2024 pour une publication en Janvier 2025 et le début des travaux en Mars ou Avril 2025.

En ce qui concerne notre église, suite à un appel d'offre auprès de trois architectes il a été choisi « l'Atelier PAQUIN », architecte Diplômé Par Le Gouvernement (DPLG) et architecte de Patrimoine (Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement (DSA) école de Chaillot) pour mener à bien le projet. Le retour du permis de construire est prévu en Février, pour qu'en Mars le choix des entreprises soit fait, suite à la consultation. Les travaux doivent être exécutés en 2025 pour les extérieurs et en 2026 pour l'intérieur.

Avant de terminer je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune et encore une fois je vous souhaite à toutes et à tous mes vœux de bonheur et de prospérité pour cette année 2025.

Votre Maire,
Daniel HUET

**CE PETIT MOT ME DONNE L'IMMENSE PLAISIR DE PROFITER, AU NOM DES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET EN MON NOM PERSONNEL DE VOUS
INVITER À LA CÉRÉMONIE DES VŒUX LE :**
SAMEDI 18 JANVIER 2025 À PARTIR DE 11 H 00
À LA SALLE CHRISTOPHE AUGUIN.

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le 31 juillet dernier, nous avons célébré le départ en retraite de notre agent Madame Antoinette ALLOTEAU, qui a œuvrée durant plus de 30 ans dans différentes administrations, elle a su démontrer ses compétences au sein de notre collectivité et nous la remercions. Nous lui souhaitons le meilleur pour les années à venir et une retraite bien méritée !



*De gauche à droite :
Mme Nicole Brière, 2^{ème} adjointe, Mme Rachel Lamort,
1^{ère} adjointe, Mme Antoinette Alloteau, adjoint
administratif et M. Daniel Huet, Maire*

Les élus profitent de ce petit mot pour vous présenter les deux secrétaires de Mairie et tiennent à les remercier pour leurs contributions régulières. Elles sont des agents essentiels à la bonne tenue d'une mairie. Leur engagement au quotidien est reconnu et apprécié de tous.

Merci pour leur attitude positive et leurs compétences, elles rendent le travail d'élus plus facile et agréable.

*Mme Stéphanie ALIX
Secrétaire Général de Mairie*



*Mme Christelle RIMBERT
Secrétaire de Mairie*



ÉTAT-CIVIL

✿ Naissances :

Nos meilleurs vœux de bienvenu à :

- ❖ BELLÉE Loan, né le 16 janvier 2024 à Avranches
- ❖ LORE Léo, né le 10 février 2024 à Avranches
- ❖ BIRÉE Gabin, né le 8 avril 2024 à Avranches
- ❖ DADALA Emma, née le 20 juin 2024 à Avranches
- ❖ PIEAU Eliott, né le 25 juillet 2024 à Avranches
- ❖ LEROUX Valentine, née le 11 décembre 2024 à Saint-Grégoire



✿ Mariage :

Nos meilleurs vœux à :

- ❖ M. BONNEFILLE Hugo et Mme BOULENGER DE HAUTECLOCQUE Astrid, le 2 août 2024
- ❖ M. CASTELLA David et Mme HAYE Emeline ; le 31 août 2024



✿ Décès :

Nos sincères condoléances aux proches de :

- ❖ Monsieur LHÔTE Jacques, le 15 janvier 2024
- ❖ Monsieur VICTORIN Jean-Michel, le 6 juin 2024
- ❖ Madame FOLLAIN Thérèse, le 18 juin 2024
- ❖ Madame SIMON Brigitte, le 28 juillet 2024

✿ Reconnaissance d'un enfant :

La déclaration de naissance est **obligatoire**. Elle doit être faite **dans les 5 jours** qui suivent le jour de l'accouchement. La reconnaissance d'un enfant est une démarche **volontaire**.

Si vous êtes la mère, il suffit que votre nom soit indiqué dans l'acte de naissance.

Si vous êtes le père et que vous n'êtes pas marié avec la mère, la reconnaissance est nécessaire pour établir le lien de filiation avec votre enfant.

Si vous êtes un couple de femmes, vous devez passer par **une reconnaissance conjointe**.

Avant la naissance : les parents peuvent reconnaître leur enfant avant la naissance ensemble ou séparément. La démarche se fait dans n'importe quelle mairie.

Au moment de la déclaration de naissance : Le père afin d'établir la filiation paternelle, peut le faire à l'occasion de la déclaration de naissance, c'est-à-dire dans les 5 jours qui suivent la naissance. Elle figurera dans l'acte de naissance de l'enfant. Elle doit être faite à la mairie du lieu de naissance.

Après la déclaration de naissance : La reconnaissance du père peut se faire dans n'importe quelle mairie. Il est conseillé, de se munir de l'acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.

Pour ces démarches, vous devrez présenter les documents suivants :

- ⇒ *Justificatif d'identité*
- ⇒ *Justificatif de domicile (lieu d'habitation officiel et habituel ou de résidence) de moins de 3 mois*

MOT DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous avez choisi de venir habiter dans notre petite commune tranquille à la campagne.



**LE MAIRE, SES ADJOINTS, LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE PERSONNEL COMMUNAL VOUS SOUHAITENT LA
BIENVENUE AU SEIN DE NOTRE COMMUNE.**

Pour vous permettre de profiter pleinement des atouts de notre commune, nous vous invitons à vous rendre à la Mairie dès votre arrivée. Vous rencontrerez nos secrétaires de Mairie qui se feront un grand plaisir de vous accueillir, de vous renseigner, de vous aider dans toutes vos démarches et qui vous donneront un maximum d'informations communales. Vous pouvez également rencontrer le Maire et ses adjoints.

Pour vous informer sur la commune, vous pouvez aussi consulter le site internet :

<https://saint-aubin-des-preaux.fr/>

Laissez-nous votre courriel pour recevoir les actualités et les bulletins municipaux et pensez à vous inscrire sur la liste électorale

Nous vous souhaitons une très bonne installation.

L'équipe Municipale



Notre mairie



Notre église



Notre salle des fêtes

Plus d'informations sur <https://saint-aubin-des-preaux.fr/>

L'EXPOSITION DE SANTONS

Depuis le jeudi 5 décembre, Monsieur Nicolas DE LA VARDE expose 750 santons au sein de notre église. Il rend hommage à ces personnages populaires et emblématiques, Il dit être un collectionneur et assume cette belle passion qui a démarré quand il avait 30 ans. Certains santons datent de 1870 (collection récupérée de sa grand-mère). Sa passion s'est développée à l'occasion de vacances en Provence lors de sa rencontre avec un santonnier Paul FOUQUES, meilleur ouvrier de France a été un déclic pour lui. Ses santons l'ont émerveillé et c'est à ce moment qu'il a véritablement démarré sa collection. Il a côtoyé d'autres santonniers « **Il y a toujours une pièce que l'on ne possède pas. C'est parfois découvrir un métier que je ne connais pas** ».

Lors de ces séjours en Provence, il joint l'utile à l'agréable. « **Je recherche l'émotion dans les pièces rares, souvent liées à une rencontre** » Il aime citer ces belles trouvailles : une carriole avec des grumes de bois tirée par trois chevaux, une pièce réalisée à seulement quelques exemplaires. « **Chaque santon est souvent en corrélation avec un évènement ou un personnage familial.** »

Parmi ses rencontres, celle avec Robert CANU, personnalité de l'univers des santons, qui lui a montré que « **le santonnier n'est pas un artiste de renom. C'est au contraire un art populaire. On voit bien que les santons ont été confectionnés par des personnes très modestes, n'ayant pas l'ambition de devenir de grands artistes** ».

Lors de l'inauguration de cette exposition, Le père RÉGIS confie « **Sur cette crèche magnifique c'est la tradition des santonniers qui est honorée. Cette exposition réunit toute l'humanité dans son quotidien. On peut en particulier voir François D'ASSISE chanter et danser avec les animaux** ».

Des permanences sont assurées les mercredi et samedi et dimanche de 14h00 à 16h30 du 1^{er} décembre 2024 au 5 janvier 2025, nous profitons de ce mot afin de remercier les bénévoles qui ont acceptés de tenir ces permanences.

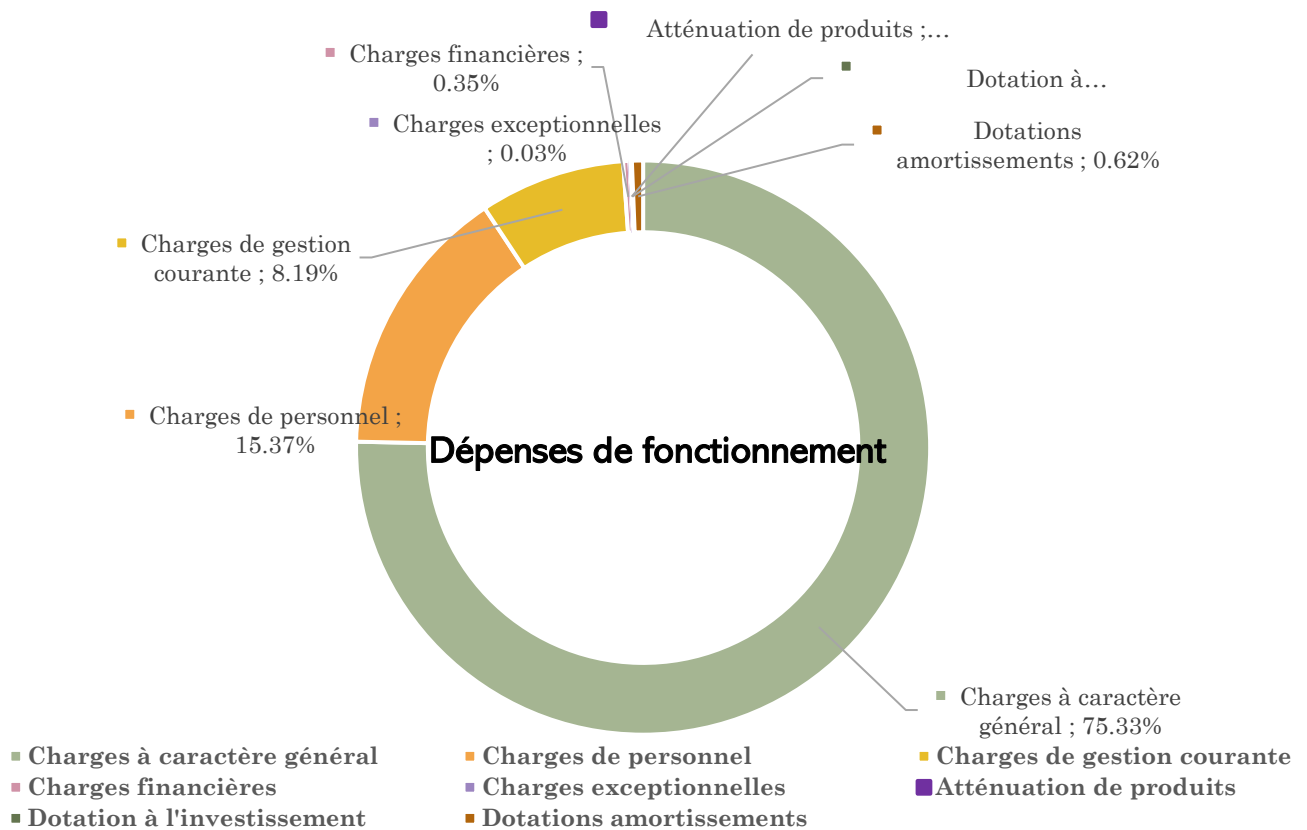


MONSIEUR NICOLAS DE LA VARDE A PASSÉ DE NOMBREUSES HEURES À RÉALISER LA CRÈCHE DANS L'ÉGLISE ET NOUS LE REMERCIONS POUR CETTE BELLE EXPOSITION.

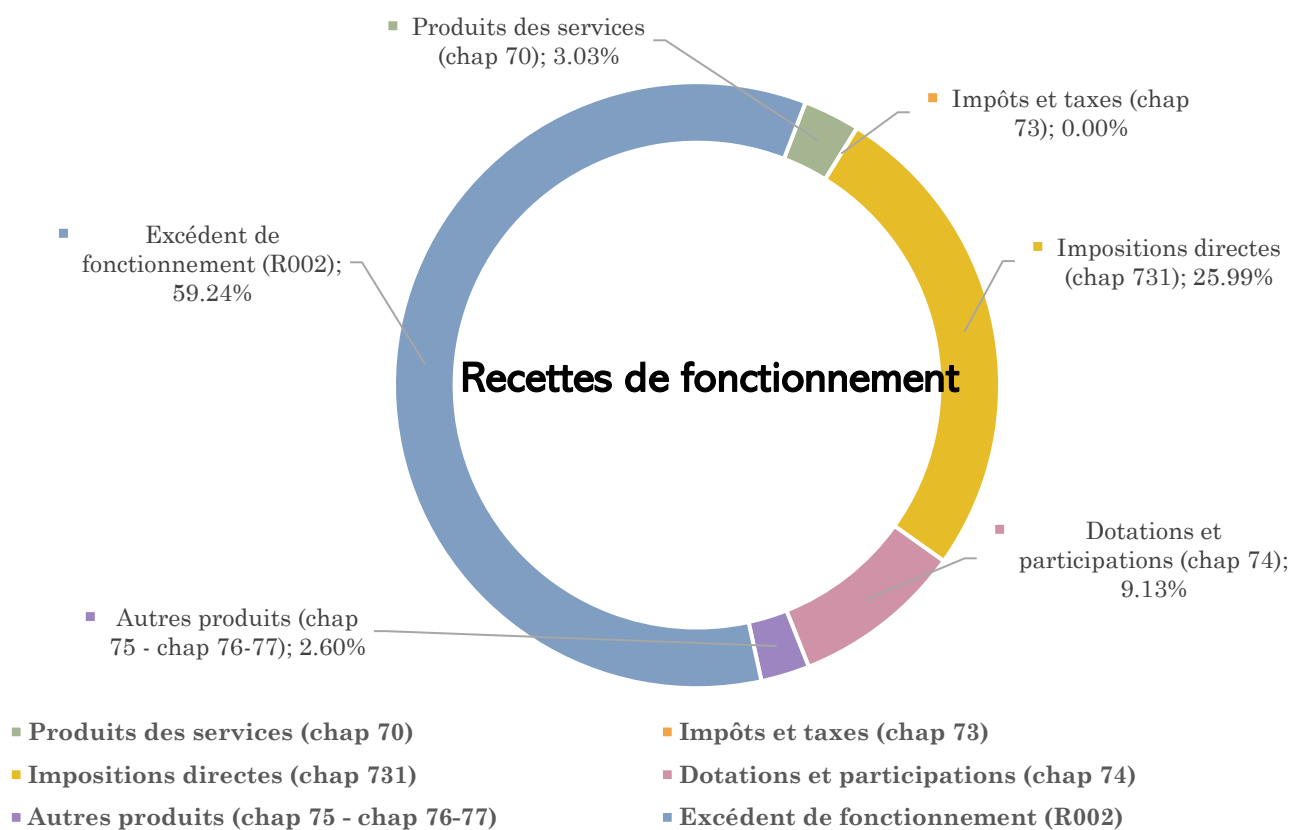


LE BUDGET

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

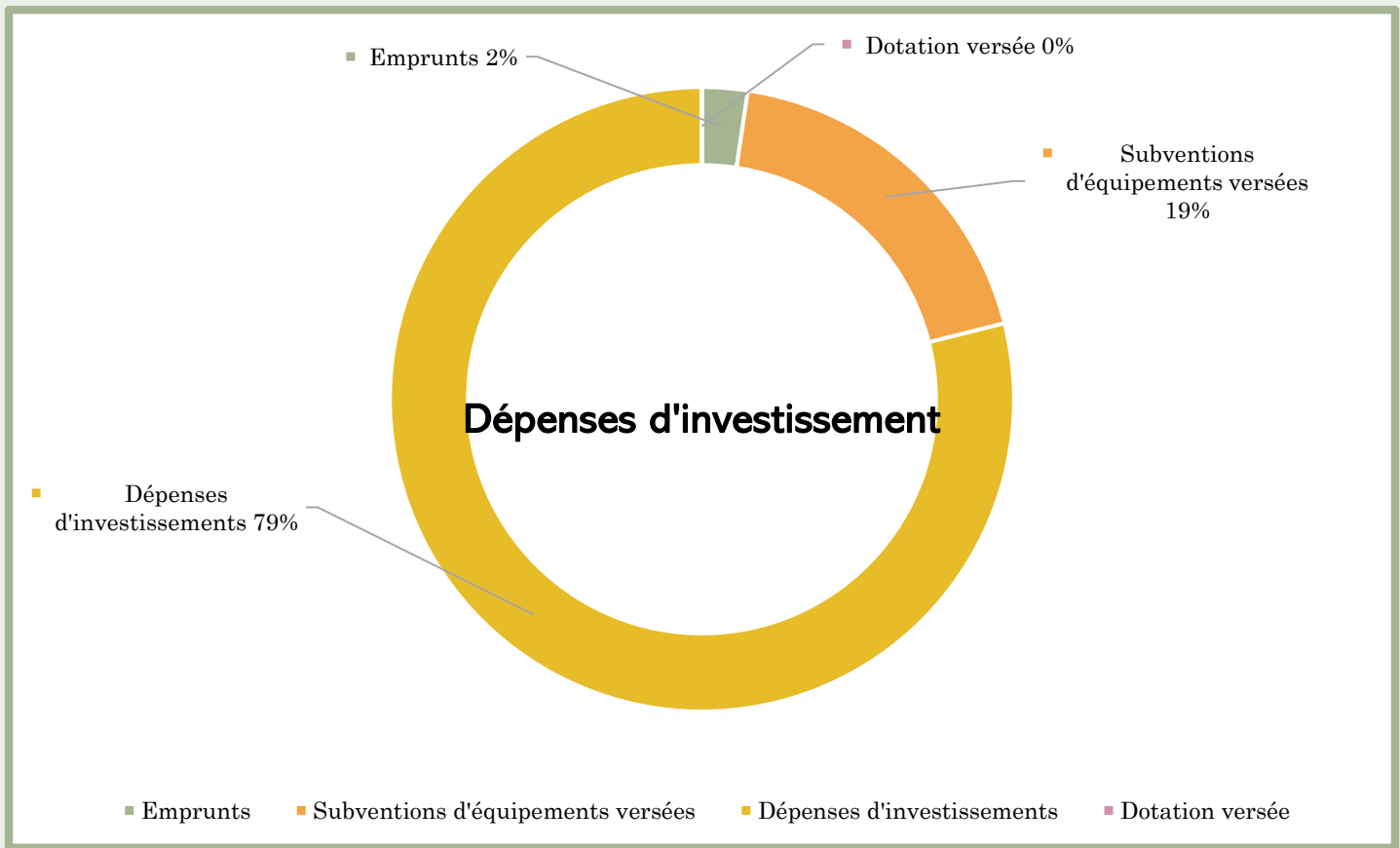


RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

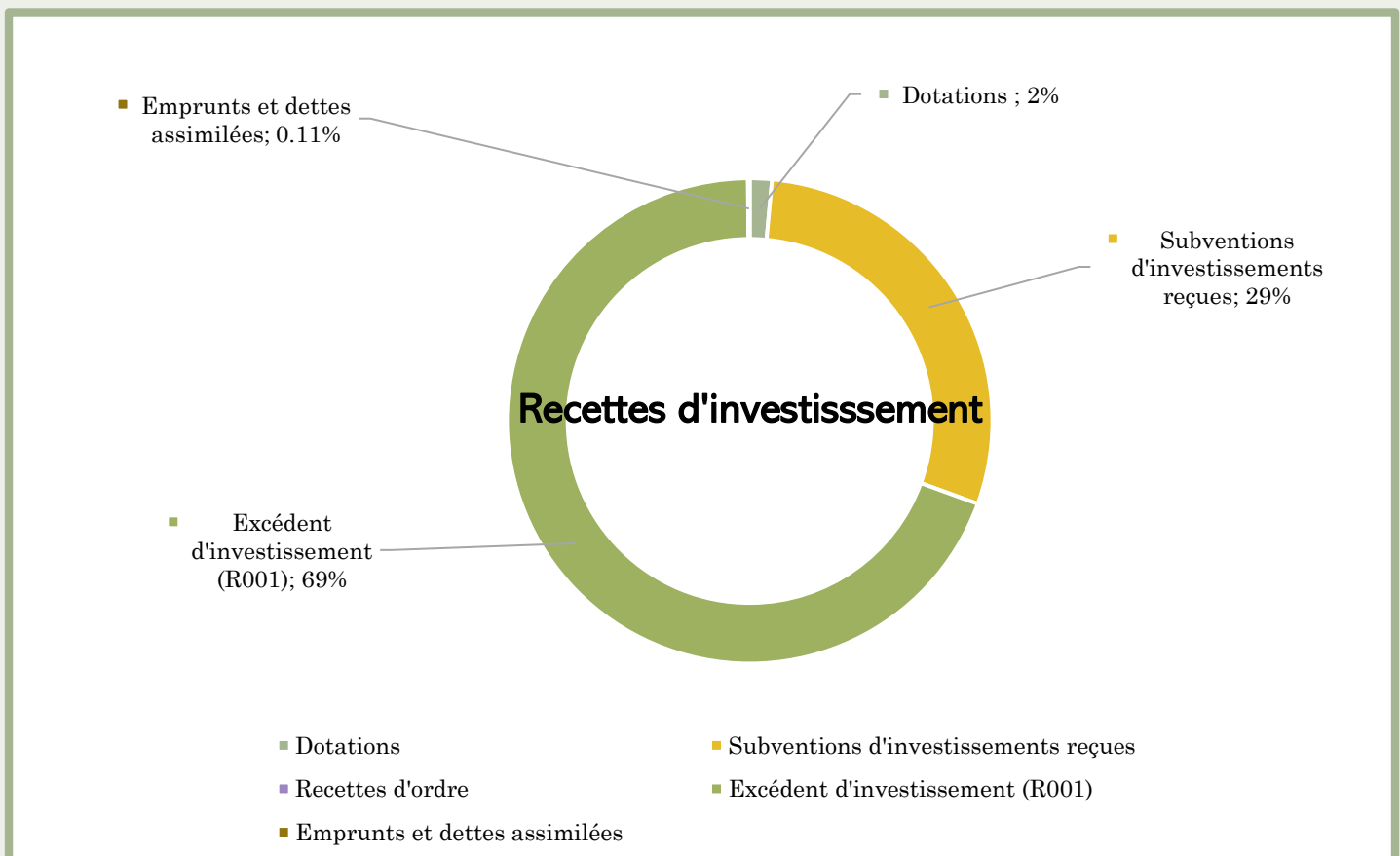


LE BUDGET

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :



RECETTES D'INVESTISSEMENT :

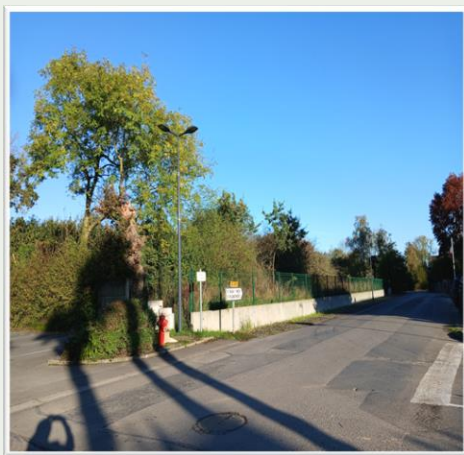


LES TRAVAUX EN COURS

⇒ L'aménagement du Bourg :

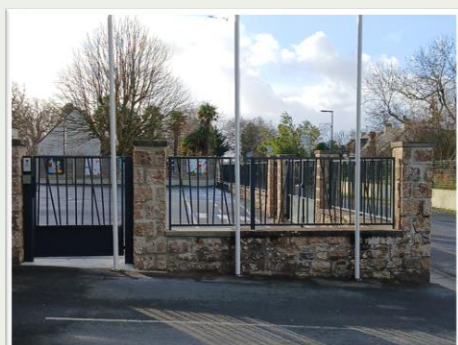
Le projet a pris du retard. En effet, le département, maître d'ouvrage, nous a informé que notre dossier n'a pas été retenu sur la programmation 2024. Malheureusement lors du dernier échange par mail le 23 septembre dernier, le département nous informe qu'il repassera seulement en commission en décembre 2024 pour une publication en janvier 2025 afin que les travaux débutent en mars 2025.

QUELQUES PHOTOS DES TRAVAUX EN COURS :



⇒ Sécurisation école Plume :

Lors des vacances de la Toussaint, les travaux de la clôture et de la sécurisation de l'école ont débuté. Ces travaux ont été finalisés en décembre afin de sécuriser l'accès des enfants et familles lors des navettes entre les deux structures scolaires. Cependant cet accès sera ouvert dès que les travaux de voirie du cœur de bourg seront terminés, aujourd'hui l'accessibilité reste la même.



LES TRAVAUX EN COURS



✦ Rénovation de l'Église :

Le diagnostic architectural et patrimonial de notre église a été réalisé par l'atelier PAQUIN, architecte du patrimoine D.P.L.G. Comme on vous l'a expliqué dans le bulletin 2023 cette étape nous a permis de se projeter sur la chronologie des travaux futurs afin de réaliser la rénovation de cette dernière et obtenir des subventions à l'avenir en respectant le cahier des charges qui sera mis en place.

Pour rappel, cette rénovation de l'Église sera menée avec l'étroite collaboration des services de l'État, notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui a pour rôle d'assurer la conduite des actions de l'État, de développer la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter, en tant que de besoin. Elle veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les établissements publics relevant de ce ministère, son appui technique. Ainsi que Mme Brigitte GALBRUN, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art (CAOA) – chargée de mission patrimoine qui nous accompagne dans la conservation et le respect des éléments architecturaux de cet édifice.

Au vu des observations et recommandations, l'avis sur l'étude diagnostic de restauration générale de l'église est approuvée par la DRAC. Les demandes de subvention sont approuvées et la rénovation devrait commencer dès 2025. Nous avons déposé un permis de construire en décembre 2024 car notre église est inscrite au monument historique par arrêté en 1971. Elle est composée de plusieurs éléments architecturaux remarquables.

Les travaux se dérouleront en plusieurs étapes et sont définis par hiérarchisation et priorisation d'intervention puisqu'il y a des enjeux d'infiltrations et d'humidité, en conséquence il faudra résoudre dans un premier temps les questions d'infiltrations d'humidité en pied de mur et de restaurer le clos et le couvert :

Phase 1 : travaux de l'extérieur qui se dérouleront en 2 tranches de restauration. En premier lieu la restauration du clocher puis la restauration des murs et des fondations extérieures.

Phase 2 : travaux intérieurs

Ces différents travaux ont l'obligation du fait de l'inscription de notre église de faire une demande de Permis de construire, l'instruction est plus longue car nous devons avoir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

L'ABF dirige les travaux d'entretien sur les édifices classés Monuments Historiques lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par le ministère chargé de la Culture ou que les propriétaires ou affectataires reçoivent une aide financière de l'Etat. Il contrôle également les travaux sur les édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Il est en outre conservateur des monuments historiques appartenant à l'Etat dans son département et affecté au ministère chargé de la Culture, sous réserve de quelques exceptions. Selon la protection de l'espace et le type de travaux, il s'agit d'un avis « conforme ». C'est-à-dire que l'autorité (le maire) qui délivre l'autorisation est liée par l'avis de l'ABF ; elle ne peut s'y opposer qu'en engageant une procédure de recours auprès du préfet de région. Ce dernier tranchera après consultation de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS). Ce recours ne devrait avoir lieu que lorsque la discussion n'a pas permis d'aboutir à un accord. Cette procédure permettra le maintien des savoir-faire, des techniques et matériaux traditionnels.

Nous devrions l'obtenir courant février 2025 alors nous serons à même de faire les consultations des entreprises en mars 2025 puis les résultats seront en avril 2025 et l'attribution aux entreprises en mai 2025 afin de pouvoir commencer le début de ce chantier en juin 2025. La fin de chantier des travaux extérieurs devrait être en décembre 2025.

Quant aux travaux intérieurs ils devront pouvoir se déroulés entre janvier et juin 2026.

Plus d'informations sur <https://saint-aubin-des-preaux.fr/>

VIE COMMUNALE

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE – ARMISTICE DE 1918 :



Lors d'une réunion entre les communes d'Anctoville, de Saint-Aubin-des-Préaux, de Saint-Planchers et les anciens combattants des 3 communes, il a été décidé de mutualiser les efforts pour organiser une commémoration conjointe de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Cette démarche de coopération vise à renforcer les liens qui nous unissent, tout en honorant ensemble la mémoire de ceux qui se sont battus pour notre liberté et notre paix. En mutualisant nos ressources, nous souhaitons proposer une cérémonie à la hauteur de l'événement, marquée par le recueillement, la fraternité et la solidarité entre nos trois communes.

Ensemble, nous perpétuerons le devoir de mémoire, non seulement pour honorer les victimes de la Grande Guerre, mais aussi pour rappeler l'importance de la paix et de la solidarité entre les générations et les territoires.

La Cérémonie du 11 novembre 2024 a donc été célébrée en collaboration avec la commune d'Anctoville-sur-Boscq et Saint-Planchers avec la participation de la Municipalité et des Anciens Combattants.

La cérémonie s'est déroulée aux monuments aux morts :

- 09 h 30 : cérémonie au monument aux morts de Saint Aubin-des-Préaux ;
- 10 h 15 : cérémonie au monument aux morts d'Anctoville-sur-Boscq ;
- 11 h 00 : cérémonie complète au monument aux morts de Saint-Planchers avec le discours du ministre des Armées et appel des morts pour la France.

À l'issue de cette cérémonie un vin d'honneur a été servi à la maison des Associations de Saint-Planchers.

Nous remercions les membres des anciens combattants de répondre présent à chacune de nos cérémonies.



VIE COMMUNALE

LE REPAS DES ANCIENS

Le repas des aînés s'est déroulé dimanche 10 novembre 2024 dans la bonne humeur comme chaque année à la salle Christophe AUGUIN. Des musiciens ont animé cette sympathique journée comme accoutumé. C'est si agréable d'être devant un public enthousiaste et dynamique.

Ce repas s'inscrit dans les traditions bien ancrées de Saint-Aubin-des-Préaux. C'est un jour dédié à l'amitié et à la solidarité, c'est toute la reconnaissance que nous portons à nos aînés. Ce plaisir est avant tout de partager des instants de détente, de nouer les liens d'amitié... d'évoquer et de tricoter les vieux souvenirs... Ce jour est un moment privilégié et ce n'est pas un luxe par les temps qui courent, car nous avons besoin de convivialité, de gaieté, de plaisir partagé dans ce monde qui bouge, idole et oppresse... L'actualité en témoigne au quotidien.

Pour les festivités le programme est toujours le même, le repas est assuré par l'entreprise LEMETAYER et la partie musicale par le trio Marlène, Benjamin, Emilio. Le service est effectué par les élus et leurs conjoints, nous en profitons pour leur transmettre toute notre reconnaissance pour leur implication au sein de la collectivité.



LA PRÉPARATION DES FÊTES

→ LE SAPIN DE NOËL :



Cette année, les enfants de la classe de CE1/CE2 de Mme Laure BALTHAZARD-LAFORGUE se sont chargés de décorer le sapin des bureaux de la Mairie. Nous avons eu la joie de les recevoir début décembre et nous les remercions.

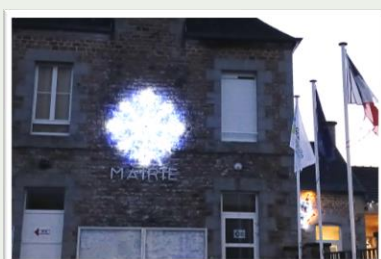
Ce fût un joli moment de partage pour tous terminant autour d'un goûter.



→ LES ILLUMINATIONS DE NOËL :

Depuis deux ans, nous avons investi dans du matériel nettement plus économique à long terme. Ce choix n'aurait pu être réalisé sans l'implication des élus pour la préparation et mise en place des motifs et nous les remercions sincèrement.

Nous sommes heureux d'avoir contribué à égayer notre commune afin de préparer les fêtes de fin d'année.



ÉCOLE PLUME



LA RENTRÉE SCOLAIRE À L'ÉCOLE PLUME...

Cette année, nous avons la joie d'accueillir Mme Laure BALTHAZARD-LAFORGUE, institutrice de la classe CE1-CE2, nous lui souhaitons une belle année au sein de notre école.



De gauche à droite :

Mathilde ROBLIN, agent scolaire et périscolaire – Astrid DUPREY, enseignante classe : CM1-CM2 – Laure BALTHAZARD-LAFORGUE, enseignante classe : CE1-CE2 – Séverine CHORIN, agent périscolaire

RPI – ÉCOLE PLUME

Notre école, notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) compte 84 élèves à la rentrée de septembre 2024. Pour rappel, cette structure est implantée sur deux communes, Saint-Aubin-des-Préaux et Saint-Pierre-Langers dont les classes se composent comme suit :

DÉTAIL DES EFFECTIFS :

 Site de Saint-Pierre-Langers :

Classe de Mme BESNARD directrice et Mme RESBEUT ⇒ 23 élèves dont 3 en TPS, 11 en PS et 9 MS

Classe de Mmes VIRY et RESBEUT ⇒ 23 élèves dont 15 en GS et 8 en CP

 Site de Saint-Aubin-des-Préaux :

Classe de Mmes BALTHAZARD et PROVOST ⇒ 22 élèves dont 8 en CE1 et 14 en CE2

Classe de Mme DUPREY ⇒ 16 élèves dont 9 en CM1 et 7 en CM2



LA GARDERIE PERISCOLAIRE :

Elle ouvre le matin à 7H30 et ferme le soir à 19H00, elle est assurée par Séverine et Mathilde. En raison de l'augmentation des effectifs l'accueil des enfants en garderie se fait dans la salle du Conseil pour les plus grands et dans la salle de garderie pour les plus jeunes. L'encadrement est de 2 personnes de 16H30 à 19H00.

Les tarifs sont de 0.70 € le matin et 1,30 € le soir avec le goûter.

Le paiement s'effectue sur facture avec possibilité de régler en ligne.

Pour rappel, le numéro de téléphone de la garderie est : ☎ : **07.87.73.59.77**

Plus d'informations sur <https://saint-aubin-des-preaux.fr/>

ÉCOLE PLUME



LE TRANSPORT :

Le transport des enfants entre les deux sites (matin et soir) est pris en charge par le Conseil Régional. Celui du midi est pris en charge par les deux communes.



LA CANTINE :

Éric le cantinier prépare les repas, il est secondé pour la préparation et le service d'Anita, Séverine, Mathilde et Manon. Le prix est de 3.50 € ou 1.00 € pour les enfants allergiques et qui apportent leurs repas. Deux services sont assurés chaque midi.



SÉCURITÉ

Incendie : un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le 25 septembre 2024.

Remarque : absence d'alarme incendie sur les deux sites.

PPMS : risque attentat intrusion (s'échapper): une information a été faite aux enfants sur les sorties possibles et un exercice a été fait le 18 octobre pour l'école de St Aubin et le 5 novembre 2024 pour l'école de St Pierre

Points de repli : St Pierre : cantine et St Aubin : impasse St Louis



LES TRAVAUX :

↳ Site de Saint-Aubin-des-Préaux :

- Fermeture du plafond du préaux
- Achat de nouveaux jeux
- Pose d'une nouvelle clôture afin de sécuriser l'école
- Travaux d'aménagement du centre bourg en cours
- Changement des stores

PROJETS D'ÉCOLE et SORTIES SCOLAIRES

COOPÉRATIVE

La cotisation annuelle demandée aux parents reste inchangée 15 €. Ce compte permet de financer la cotisation à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), les assurances, les petits ateliers cuisine, les bricolages, les abonnements de l'école, l'achat de livres pour les bibliothèques, et des projets divers. L'APE nous a accordé une subvention annuelle pour financer les sorties scolaires de l'école, d'un montant de 6000 €. Les mairies ont accordé une subvention de 1800 € pour financer le séjour avec nuitées. Deux entreprises ont répondu positivement à nos demandes de dons pour le séjour : l'entreprise de Menuiseries Bréhalaises pour un montant de 200 € et l'entreprise Pigeon pour un montant de 1000 €

NATATION

Classes de CE1 au CM2 : 8 séances ont eu lieu du 4 novembre au 15 novembre 2024 :



Les lundis et vendredis après-midi de 15h25 à 16h05 dans l'eau.



Les mardis et jeudis matin de 9h15 à 9h55 dans l'eau

Classes de la TPS au CP : 8 séances de natation auront lieu du 13 mai au 24 mai 2025 :



Les lundis et vendredis après-midi de 13h55 à 14h35 dans l'eau



Les mardis et jeudis matin de 10h00 à 10h40 dans l'eau.

Le transport des séances est financé par GTM

PROJET D'ÉCOLE PLURIDISCIPLINAIRE

Classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 :



Séjour au centre PEP de St Martin de Bréhal du 24 au 26 mars 2025 pour un montant de 7 406 €



Spectacle « Kosmos » à l'Archipel à Granville le 3 décembre 2024



Visite de la carrière de Saint Pierre-Langers

ÉCOLE PLUME

Classes de TPS/PS/MS et GS/CP :

-  Journée à Rennes au mois de juin pour la classe de GS/CP. Déplacements en train et métro, visite du laboratoire de Merlin, du parc du Thabor et animation sur le Street Art.
-  Arts visuels : intervention de 6 à 8 séances en demi groupe d'une artiste plasticienne entre novembre 2024 et janvier 2025 .
-  Visite du musée Anacréon au printemps 2025
-  Spectacle au printemps 2025
-  Rencontres athlétismes au mois de juin 2025

VISITE DES COLLÈGES POUR LA CLASSE DE CM

-  Malraux au mois de janvier
-  Sartilly au mois de mars ou avril

Les horaires de classes :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Saint-Aubin-des-Préaux : 8H50 à 12H15 & 13H55 à 16H30

Saint-Pierre-Langers : 8H55 à 11H55 & 13H25 à 16H25

Le personnel du RPI



Éric BLOUET



Séverine CHORIN



Manon FOURNIER



Anita LEMÉE



Mathilde ROBLIN

AFFAIRES PÉRISCOLAIRES



Nouveau portail familles

Depuis la rentrée le 1^{er} novembre 2024, la gestion des réservations de la garderie de Saint-Aubin-des-Préaux se fait via le nouveau Portail Familles. Ce projet a été entrepris en collaboration avec la commune de Saint-Pierre-Langers afin de mieux gérer le RPI école PLUME.

En ce sens, les familles ont également la possibilité de gérer sur leur espace personnel, les inscriptions et réservations de leurs enfants aux services proposés (accueil périscolaire du matin, du midi et du soir).

Malgré l'espace famille partagé, les modalités de réservation sont propres à chaque service. Pour cela, il est nécessaire de prendre connaissance des deux règlements. En outre, ce Portail est un outil de modernisation des relations familles avec la mise en place d'une solution de gestion 100% dématérialisée accessible 24h/24, 7j/7, depuis tout appareil connecté, permettant le suivi et la gestion des réservations de cantine et garderie.

À savoir : l'inscription de votre enfant au restaurant scolaire et la garderie, se faisait par le biais d'un dossier papier commun. Celui-ci avait été créé dans le but de simplifier et réduire les démarches administratives pour les familles. Avec la mise en place du Portail Familles, la Mairie s'inscrit dans une action écologique, en faveur d'une suppression progressive du papier. De ce fait, les inscriptions au restaurant scolaire et la garderie se feront maintenant directement via votre "espace familles". Ces nouvelles modalités permettront une meilleure gestion des présences et éviteront le gaspillage alimentaire.

Nous invitons les parents qui ont des soucis de connexion et/ou de gestion de leur portail à revenir vers nos secrétaires qui vous aideront de cette nouvelle procédure.

L'équipe Municipale

LE MOT DES ENSEIGNANTES



Classes de Saint-Pierre-Langers

Arts du son



Classe de PS/MS – Année scolaire 2023/2024

Séances de musique avec l'école de musique de GTM

Chorale et spectacle de danse Arts du son



Chants chorale :

« Goutte goutte deau »

&

« J'ai ramassé des champignons »



Danse « ma forêt » de
Henri Dès avec
instruments et danse
« Rock and roll des
gallinacés »

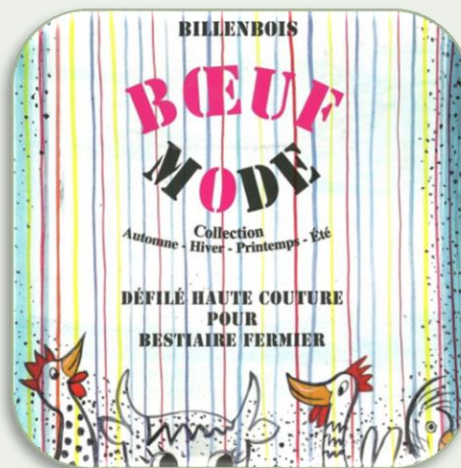


LE MOT DES ENSEIGNANTES



Classes de Saint-Pierre-Langers

Spectacle de marionnettes de la compagnie BILLENBOIS « BŒUF MODE » le jeudi 6 juin



L'HISTOIRE

Le maestro BATISTO, agriculteur et couturier créateur présente ce défilé où deux mondes, à priori opposés, la ferme et la mode, apporteront par leurs différences tous les ressorts comiques et narratifs de cette histoire.

Pour un spectacle visuel, pictural et rural où les différentes formes, couleurs, graphismes, tâches, plumages, zébrures, damiers de ce monde animalier seront autant de propositions graphiques pour l'imaginaire des enfants du plus petit au plus grand.

Un conte campagnard sur la différence et la reconnaissance dans une histoire drôle et douce qui sera chuchotée à l'oreille de chacun.

LE MOT DES ENSEIGNANTES

Classes de Saint-Pierre-Langers



SORTIE A LA CHEVRE-RIT



Le matin avec Céline



activité « BOCAGE »



Tri de feuilles d'arbres et de plantes



Observation de nids



L'après-midi avec Manon : les lapins



et les cochons d'Inde



Pause jeux dans l'herbe.



Nous avons terminé la journée à la ferme par des câlins aux chevreaux, la traite des chèvres et... une dégustation de lait !!!



LE MOT DES ENSEIGNANTES



Classes de Saint-Aubin-des-Préaux

VOTE

Suite à notre travail en classe sur les élections européennes qui ont eu lieu début juin 2024, les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont également pu voter. Dans un bureau de vote tenu par deux assesseurs, ils ont découvert les différentes étapes du vote. Les élèves ont pu ainsi voter pour le choix d'un sport qu'ils ont pratiqué en fin d'année scolaire.



BASKET

En début d'année scolaire 2024, les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont bénéficié d'un cycle basket. Ils ont profité de 7 séances de basket avec Mathieu, l'entraîneur du club de basket de Granville, pour découvrir ce sport tous les jeudis après-midi.



LE MOT DES ENSEIGNANTES



LES 4 CLASSES

CHANT

En 2023-2024, les quatre classes de l'école Plume ont travaillé sur un thème commun : le monde rural. Un projet a été monté avec l'école intercommunale de musique de Granville Terre et Mer. Agnès GARÇON, professeure de musique, est intervenue 15 séances pour apprendre aux élèves à chanter en chœur. Le vendredi 2 février 2024, tous les élèves de l'école ont ainsi présenté un spectacle avec des chants sur le thème du monde rural.



**NOUS VOUDRIONS REMERCIER L'ENSEMBLE DES ENSEIGNANTES DU RPI
POUR LEUR IMPLICATION DANS LEUR TRAVAIL ET LEURS
BIENVÉILLANCES AUPRÈS DES ÉLÈVES.**

LES ASSOCIATIONS

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

LES REMERCIEMENTS DE L'APE COLIN MAILLARD

Grâce à la participation de nos divers partenaires et aux diverses actions menées tout au long de l'année, l'APE à une nouvelle fois permis d'apporter un soutien financier pour son école au sein du RPI Saint-Aubin-des-Préaux / Saint-Pierre-Langers.

Nous remercions tout particulièrement les mairies du RPI, l'ensemble des parents de l'école pour leur participation aux actions mais aussi toutes les entreprises locales ayant fait un don financier ou matériel.

6 000 € ont donc pu être versés à l'école par l'APE, venant en complément d'autres financements, permettant la concrétisation des projets de l'année scolaire 2024-2025 tels que :

- Un séjour de 3 jours au centre PEP de Saint Martin de Bréhal pour les élèves du CE1 au CM2 ;
- Une sortie d'une journée à Rennes pour les élèves de Grandes Section et CP, en lien avec la thématique de cette année « La ville » ;
- Des sorties culturelles (musées et spectacles) ;
- Projet d'arts plastiques avec une intervenante en Arts visuels sur plusieurs sessions ;
- Projet sportifs (basket, natation, athlétisme) ;
- Visite de la carrière de Saint-Pierre-Langers ;

Il est également possible à chacun d'entre nous d'apporter sa contribution en soutenant notre école par le biais de :

- L'utilisation de la benne à papier placée devant la mairie où vous pouvez déposer tous vos papiers à recycler (une somme est reversée au profit de l'APE à chaque ramassage de benne par l'entreprise ENCORE) ;
- L'achat de la pizza « Bambinos », créée par les enfants de l'école, à la pizzeria Le Caribou de Saint Pierre Langers (1 € reversé à l'APE sur chacune de ces pizzas vendues) ;
- Dons financiers ou matériels.

Nous vous souhaitons à tous de belles fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour l'année à venir.

L'équipe de l'APE



L'équipe de l'APE Colin Maillard.
 Mail : ape.colin.maillard.manche@gmail.com
 Page Facebook « Ape Colin Maillard St Aubin des P – Saint Pierre L »
<https://www.facebook.com/APE.colin.maillard>



LES ASSOCIATIONS

SOCIÉTÉ DE CHASSE LA VALLÉE DU THAR

Notre association continue à connaître une bonne dynamique avec un nombre d'adhérents en hausse et accueille des jeunes dans ses nouveaux membres. Cette saison, nous sommes 36 sociétaires.

Devant le nombre croissant de gros gibiers, notre plan de chasse « chevreuil » s'étoffe avec une attribution de 12 bracelets pour notre société de chasse.

Le printemps pluvieux a pénalisé la reproduction du petit gibier (faisans, perdrix rouge et grise) ainsi que le lièvre.

Nous remarquons une recrudescence des espèces considérées nuisibles : corbeaux, renards, ragondins. malgré l'action de nos piégeurs.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2024-2030 est établi. C'est un document prévu et encadré par la loi et élaboré par chaque fédération départementale des chasseurs de France.

Le SDGC a pour but de renseigner le grand public, chasseur ou non, sur le cadre d'évolution des pratiques cynégétiques dans le département.

Il fixe les lignes directrices et les objectifs à atteindre par les chasseurs, ce qui fait de ces derniers des acteurs d'importance pour la santé environnementale de la nature manchoise. Le SGDC doit présenter l'activité de la chasse sous toutes ses formes, de l'adapter aux temps, et d'intégrer toujours davantage cette dernière au monde rural et périurbain.

Au printemps 2025, nous réorganisons notre repas dans la salle communale de Saint-Aubin-Des-Préaux.

Je remercie vivement les propriétaires et agriculteurs pour la mise à disposition des terres au bénéfice des chasseurs de la société.

Sachez enfin que le maître mot reste la sécurité, avec le respect mutuel pour chaque personne, quel que soit ses convictions.

Je vous présente, pour la dernière fois, mes meilleures pensées pour les fêtes de Noël, associées aux vœux de bonheur et santé pour la nouvelle année 2025.

Le Président

Damien PERROUAULT

LES ASSOCIATIONS

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Ces 4 dernières années, trois de nos camarades nous ont quitté, sur Saint-Aubin-Des-Préaux, M. Rémy LEBASLE, M. Marcel HERVÉ et l'année dernière M. Henri BRETON.

Après concertation, nous avons décidé de fusionner avec la Commune d'Anctoville-sur-Boscq avec le concours et la participation des maires de nos 3 communes, Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Planchers et Anctoville-Sur-Boscq. Le 11 novembre, nous avons assuré ensemble la commémoration et le dépôt de gerbes sur nos monuments.

C'est avec respect que je vous présente mes vœux pour l'année 2025

Le Président,

LEMAITRE Jean-Claude

Pour information, suite à un décret de 2023, les veuves d'anciens combattants, peuvent bénéficier d'une demi-part sur les impôts en se déclarant.

Les cérémonies en image :



LES ASSOCIATIONS

LE COMITÉ DES FÊTES

Notre comité des fêtes est en sommeil depuis plusieurs années, après discussion avec la présidente Mme DESHOGUES Lydia, la commune désire avoir des nouveaux bénévoles afin de redynamiser notre commune et pourquoi pas un nouveau bureau. Pour rappel, le comité des fêtes est une association à but non lucratif, dont la mission est d'animer la commune en créant des événements festifs, grand public, tout au long de l'année et de prendre part au rayonnement de la commune.

Nous souhaitons étoffer l'association en recrutant de jeunes et moins jeunes talents, des forces vives qui viendront enrichir le potentiel existant de ses membres bénévoles. Nombreuses sont les personnes qui fourmillent d'idées, ont du dynamisme à revendre et une envie de partage qu'elles souhaitent mettre au service des autres. Quel que soit l'âge, chacun disposant d'un peu de temps, peut venir agrandir et redynamiser l'association.

Toute personne partageant ces valeurs sera la bienvenue. Le Comité a besoin de s'étoffer s'il veut poursuivre la création d'événements et apporter sa pierre à l'édifice du bien vivre et de l'attractivité de Saint-Aubin-des-Préaux.

Le Bénévolat est un don de soi. Il est une relation privilégiée quasi « alchimique » avec les autres.

C'est un bonheur partagé. L'engagement bénévole crée des liens très forts avec ceux qui défendent le même idéal. C'est un ciment social qui fédère les énergies.

C'est une source de bonheur pour tous les acteurs qui vont dans la même direction. Le bénévolat fait rêver à la fois ceux qui le mettent en œuvre et ceux qui en bénéficient.

OUI, le rêve est nécessaire pour l'épanouissement de chacun de nous. Il oscille entre lucidité et espérance, entre joies et déceptions mais toujours il grandit l'HOMME.

Le bénévole vit sa passion. Son bonheur est à la hauteur de celui qu'il apporte aux autres.

Mais il est aussi sujet à de profonds découragements : les tracasseries administratives, la responsabilité, la gestion, le consumérisme de nos concitoyens. Aussi, il importe, qu'ensemble nous restions généreux, solidaires, motivés, passionnés afin d'être en mesure par notre exemple, de convaincre d'autres à s'engager avec nous.

Nous espérons que ce petit mot permettra de poursuivre la création d'événements et de redynamiser notre commune.

Contact :

La présidente – Mme DESHOGUES Lydia

✉ : lydia.deshogues@wanadoo.fr

☎ : 06.20.20.15.51.

BILAN DU RECENSEMENT DE LA POPULATION



Le recensement de la population a eu lieu du :

18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Les opérations de recensement de la population sont à présent clôturées.



Le Maire et l'équipe municipale tiennent à remercier Claudine DESHOGUES, agent recenseur qui a sillonné tout le territoire de la commune et a effectué un excellent travail. Nous remercions également l'ensemble des habitants pour leur implication, ce qui a permis une bonne avancée de cette lourde mission. Nous saluons pour cela toutes les personnes qui ont œuvré au recensement de cette année.

Grâce à cette enquête bien réalisée 100 % des logements ont pu être recensés avec les félicitations de l'INSEE.

Les chiffres officiels nous sont parvenus le 19 août 2024. Vous trouverez ci-dessous les comptages de la collecte de notre commune :

	Décomptes de l'INSEE
Adresses d'habitations	271
Résidences principales	215
Logements occasionnels, résidences secondaires et logements vacants	56
Total des bulletins individuels	503
Total des logements recensés	271

Pour rappel, le recensement est un moment très important dans la vie communale. Il a lieu tous les 5 ans. Lors de sa dernière publication l'INSEE estimait la population à 479 habitants.

Ces chiffres que le service de la Mairie récolte pour l'INSEE, servent à établir la base du nombre d'habitants sur la commune en constante évolution entre : naissance, décès, arrivées et départs. L'Etat utilise ce chiffre pour calculer ce qu'il doit verser en dotation financière à notre commune tous les ans.

Notre commune a dorénavant plus de 500 habitants, exactement **503 habitants** sachant que tous les nouveaux habitants n'ont pas été recensés. Ce qui va permettre une majoration des Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) attribuées à la commune puisque nous changerons de palier. Ces chiffres seront pris en compte par l'État courant 2026.

INFORMATIONS SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

UN POINT SUR LA FIBRE...

Pourquoi passer à la Fibre ?

Un débit ultra performant, une qualité de son et d'image décuplée, une connexion stable et fluide, une latence très faible avec un débit symétrique, etc.

La Fibre optique prend le relais, elle offre les mêmes services, avec une meilleure qualité : elle permet de conserver son numéro de téléphone fixe. (En faire la demande à votre opérateur). Vous trouverez ci-dessous un guide fournit par Manche numérique :

La Fibre optique dans la Manche.

MancheFibre
by altitude Infra. | manche numer:que
TERritoires - REseaux - SERVICES

On vous explique tout !

Le déploiement FttH dans la Manche, ça avance !

Actuellement dans la Manche, **plus de 250 000** foyers peuvent dès à présent bénéficier des avantages du Très Haut Débit grâce aux actions de **Manche Numérique** (constructeur et propriétaire du réseau) et de **Manche Fibre** (exploitant du réseau).

➡ La construction du réseau progresse activement et atteindra 336 000 prises optiques commercialisables à horizon 2026.

Pourquoi passer à la fibre optique ?

Un réseau plus performant pour répondre aux nouveaux besoins.

Avec l'essor du télétravail, des visioconférences et la mise en place de nouveaux services (télémédecine, télédéclarations, domotique, etc.), les besoins en débit sont de plus en plus forts. Il devient impératif de fournir une technologie adaptée et plus performante pour améliorer le quotidien des foyers.

Le réseau cuivre disparaît progressivement au profit de la fibre optique sur l'ensemble du territoire français. D'ici 2030, il sera définitivement stoppé. Pour conserver son numéro de téléphone fixe, avoir recours à la technologie fibre sera impératif.

La fibre c'est une expérience utilisateur améliorée avec une connexion ultra-rapide et stable, une très faible latence qui facilite les jeux en ligne, une qualité de son et d'image décuplée, un débit symétrique pour le partage de fichiers, et bien plus encore !

Testez votre éligibilité :

pour vérifier votre accès à la fibre en scannant le QR-Code ci-contre ou RDV sur <https://www.altitudeinfra.fr/eligibilite/>



SCANNEZ MOI

LA FIBRE EST DISPONIBLE CHEZ VOUS ? Contactez un opérateur* et ABONNEZ-VOUS !

*Tous les opérateurs nationaux sont présents sur le réseau Manche Fibre ! Profitez-en maintenant !

bouygues
Au n° 3106
bouyguestelecom.fr

K-net
Au n° 09 72 350 350
k-net.fr

MilkyWan
milkywan.fr

.nordnet.
Au n° 3420
nordnet.com

orange
Au n° 3900
orange.fr

ozone
créateur de connexions pour tous
Au n° 09 73 01 10 00
ozone.net

SFR
Au n° 1099
sfr.fr



LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES MOBILITÉS



NÉVA ENCORE PLUS LOIN !

: LE RESEAU DE BUS NEVA DESSERT :

-  du lundi au samedi : l'aire urbaine (lignes 1, 2, 3)
-  le samedi : l'aire interurbaine depuis et vers La Haye-Pesnel (ligne 4) et l'aire interurbaine depuis et vers Cérances (ligne 7)

Le réseau de bus Néva est **GRATUIT**. Il ne circule ni les dimanches ni les jours fériés :

-  Ligne 1 : Granville < > Yquelon
-  Ligne 2 : Saint-Pair-sur-Mer < > Granville < > Donville < > Yquelon
-  Ligne 3 : Granville < > Granville
-  Ligne 4 : La Haye-Pesnel < > Folligny < > Saint-Sauveur-la-Pommeraye < > Saint-Jean-des-Champs < > Saint-Planchers < > Granville
-  Ligne 7 : Cérances < > Bréhal < > Coudeville-sur-Mer < > Bréville-sur-Mer < > Donville-les-Bains < > Granville

LIEN UTILE : <https://www.granville-terre-mer.fr/mobilites/reseau-de-bus-neva.html>

: RENSEIGNEMENT

Service Mobilités

450 Rue du Mesnil

50400 GRANVILLE

☎ : 02 33 91 30 24



LE SERVICE DE LOCATION DE GTM

La location de vélo électrique, c'est toute l'année !

Vous êtes tenté par l'achat d'un vélo à assistance électrique, mais vous aimeriez en tester un avant de vous lancer ? Votre Communauté de communes peut vous en louer un !

Le service de location de vélos à assistance électrique de Granville Terre & Mer en trois questions :

► Pour qui ?

Tous les habitants du territoire de Granville Terre & Mer (résidence principale), à partir de 16 ans. Une seule location est admise par foyer.

► Pour combien de temps ?

Pour 1, 3 ou 6 mois

► Comment louer un vélo ?

- 1- Remplissez le formulaire de demande de réservation en ligne sur le site de GTM
- 2- Le contrat et les conditions générales de location vous sont envoyés, sous réserve de disponibilité d'un vélo. Si aucun vélo n'est disponible, vous êtes mis sur liste d'attente.
- 3- Vous signez le contrat et fournissez les documents : pièce d'identité valide, justificatif de domicile de moins de 3 mois, attestation d'assurance responsabilité civile, signature du contrat de location, du contrat de prélèvement automatique et des conditions générales de location.
- 4- Un message vous est envoyé, qui vous informe des modalités de retrait du vélo et son kit (antivol et panier fournis gratuitement).
- 5- Vous payez à réception de la facture envoyée par le Trésor Public (sous trois à quatre semaines à compter de la date de début de contrat).

+ Infos et réservation sur [granville-terre-mer.fr/mobilités/vélo et mobilités actives](https://granville-terre-mer.fr/mobilités/vélo-et-mobilités-actives)

► Location solidaire

Vous avez 16 ans ou plus, êtes sans moyen de locomotion et avez besoin de vous déplacer pour vos démarches de formation, apprentissage ou recherche d'emploi ? GTM peut vous louer un vélo à assistance électrique à petit prix, grâce à son service de location de véhicules solidaire (qui propose aussi scooter et voiture avec ou sans permis). Rapprochez-vous de votre référent social, emploi ou mobilité, qui remplira avec vous une fiche de prescription.

+ Infos et conditions sur [granville-terre-mer.fr/mobilités/location solidaire de véhicules](https://granville-terre-mer.fr/mobilités/location-solidaire-de-vehicules)

► Bon à savoir

Il existe des aides pour installer des bornes de recharge pour véhicule électrique ou des stationnements vélo.

Financement des bornes de rechargement :

- Vous êtes une entreprise, une collectivité, un particulier vivant dans un immeuble collectif ou un syndic de copropriété ? Vous êtes peut-être éligible à la prime Advenir.
- Vous logez en maison individuelle ? Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour la transition énergétique.

+ d'infos sur advenir.mobi

Aide à la création de stationnements vélo :

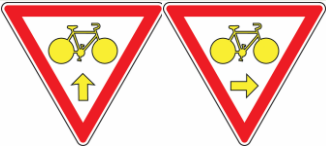
Le programme Alvéole +, qui soutient la création de stationnements sécurisés pour les vélos, est prolongé jusqu'à fin 2025. Espaces publics, gares, habitat social, écoles, copropriétés privées, espaces pour les livreurs cyclistes... les bénéficiaires sont nombreux. Renseignez-vous !

+ d'infos sur alveoleplus.fr

LES RÉGLES FACE AUX CYCLYSTES

Cyclistes, avez-vous les codes ?

Avec le développement des modes de déplacement actifs, le code de la route a évolué. La signalisation est là pour assurer une bonne cohabitation entre les différents usagers de la route. Décryptage.

	Double sens cyclable autorisé dans une rue à sens unique. Possibilité d'emprunter la rue en contresens des voitures dans les zones 30.
	Entrée zone de rencontre. Vitesse limitée à 20 km/h. Le cycliste est prioritaire sur les voitures mais doit laisser passer les piétons, qui ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même en présence de trottoirs. Plus le pictogramme est gros, plus il est prioritaire (ici : piéton > vélo > voiture).
	Cédez le passage cycliste. Au feu rouge, le cycliste est autorisé à passer pour aller tout droit ou tourner à droite, après avoir cédé le passage à tous les autres usagers ayant le feu vert.
	Voie verte = aménagement dédié aux mobilités douces. Cyclistes, piétons, patineurs, doivent cohabiter, ainsi que cavaliers et attelages, si présence du panonceau "cheval". Véhicules motorisés (y compris les deux-roues) interdits, à l'exception des engins agricoles et des riverains qui bordent la voie.
	Piste ou bande cyclable non obligatoire, mais conseillée aux vélos.
	Piste ou bande cyclable obligatoire. Les cyclistes sont tenus d'emprunter la voie dédiée.

Pédalez en toute sécurité

Gardez vos distances tout autour de vous, adaptez votre vitesse, restez bien visible et respectez les autres usagers, sans forcer le passage. Et référez-vous au site web de la Fédération des usagers de la bicyclette, **fub.fr**.

La règle pour les engins personnels de déplacement motorisés (EPDM)

Depuis le 23 mars, les panneaux routiers à destination des cyclistes s'appliquent aux trottinettes électriques, gyropodes, monoroues, hoverboards... En agglomération, ils doivent rouler sur les aménagements cyclables quand il y en a. Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables.

À louer : Vélo à assistance électrique (VAE)

Vous voulez tester l'électrique ? GTM vous propose de louer un VAE à petit prix, pour un, trois ou six mois, selon les disponibilités.

Rendez-vous sur granville-terre-mer.fr/mobilités

Source : article de service communication de terre & mer le mag n° 28 (juin 2024)

LE BROYAGE À DOMICILE



Le service de broyage de végétaux à domicile proposé par Granville Terre et Mer à tous ses habitants est reconduit du 3 septembre 2024 au 15 mars 2025. La prestation est assurée par trois agents en parcours d'insertion d'OSE Environnement.

L'objectif de ce service est de favoriser les bonnes pratiques au jardin. **Le broyat obtenu est laissé au domicile de l'utilisateur, qui peut l'utiliser pour pailler son jardin ou encore enrichir son compost.** Les personnes intéressées sont vivement incitées à en parler autour d'elles, afin de mutualiser cette prestation avec leurs voisins ou amis, diminuant ainsi encore l'empreinte carbone du service !

Pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre, **les horaires des prestations ont été élargis, avec désormais des créneaux le vendredi et le samedi matin.** Les prestations peuvent donc avoir lieu du mardi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 11 h 30.

Le service est facturé 40 € à l'utilisateur pour la première heure d'intervention, Granville Terre et Mer prenant à sa charge 70 €, soit un coût total de 110 €. La demi-heure supplémentaire est facturée 55 €, entièrement à la charge de l'utilisateur.

La prise de rendez-vous se fait directement auprès d'OSE Environnement, le lundi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. L'utilisateur doit prendre connaissance du règlement du service et compléter le bulletin d'inscription avant toute intervention.

OSE Environnement - 02 33 90 66 00 / broyage@ose-granville.fr

Pour retrouver les documents et pour plus d'informations rendez-vous sur le granville-terre-mer.fr

Source : article de service communication de terre & mer le mag n° 28 (juin 2024)

L'APPLICATION TRIZZY



Trier, ce n'est pas sorcier ! L'application mobile Trizzy débarque sur Granville Terre et Mer !

Avec Trizzy, plus de doute possible, tout y est réuni pour vous faciliter la vie :

- ✚ les consignes de tri en vigueur sur le territoire de Granville Terre et Mer (enfin vous saurez où jeter ce pot de yaourt !)
- ✚ le calendrier de collecte de votre commune
- ✚ une carte interactive qui recense tous les points d'apport volontaire, les déchèteries, les structures du réemploi...
- ✚ les recycleries, ressourceries, réparateurs... pour penser "économie circulaire"
- ✚ des conseils, astuces et tutoriels pour adopter le zéro-déchet au quotidien
- ✚ les fruits et légumes locaux et de saison...

Pour télécharger Trizzy, rendez-vous sur l'App Store ou Google Play. Une fois téléchargée sur votre téléphone, il vous suffit de renseigner le code postal de votre commune dans l'application pour accéder à toutes les infos du territoire de Granville Terre et Mer.



Et n'oubliez pas : l'important, c'est toujours de faire de son mieux !

Source : article de service communication de terre & mer le mag n° 28 (juin 2024)

Plus d'informations sur <https://saint-aubin-des-preaux.fr/>

LE TOURISME



Votre Office de Tourisme

C'est pour vous !

L'Agenda :

Il n'y a pas un jour dans l'année, où n'ont pas lieu de concerts, d'expositions ou d'animations sur le territoire !

Organisez toutes vos sorties en sélectionnant les dates de votre souhait ou utilisez notre moteur de recherche pour trouver les manifestations qui vous intéressent.



L'agenda
à retrouver ici

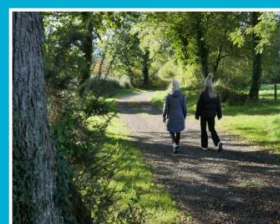


Balades et randonnées en pleine nature

Afin de découvrir les nombreux chemins de randonnées qu'offre le territoire, trois ouvrages vous sont proposés à l'Office de Tourisme :

- Le **topoguide "famille"** avec ses 19 circuits de 3 à 8 km - 6€.
- Le **topoguide "expert"** avec ses 20 circuits de 10 à 30 km pour les VTTistes et grands randonneurs - 6€.
- La **Z-card** avec ses 5 circuits vélos entre 12 et 40 km et ses 2 itinéraires équestres - 1€.

Tous ces circuits sont également téléchargeables gratuitement sur notre site web.



Les circuits à
télécharger ici :



Top 5 des idées à faire en hiver

L'hiver est là !

L'occasion de **découvrir notre top 5 d'idées pour vivre un hiver Granville Terre et Mer** au rythme des marées !



Top 5 hiver



"Prenez le rythme
des marées !"

Partagez vos photos avec la
signature de l'Office de Tourisme
#prenezlerythmedesmarees
#destinationgranvilleterreetmer

Suivez nous sur :

f @granville.terre.et.mer.tourisme
@granvilleterreetmer.tourisme
@GTMtourisme

Et découvrez les coulisses
de l'Office de Tourisme sur :

@otgtm



Prenez le rythme des marées

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

À savoir :

Avant d'entamer toute démarche, il serait préférable de prendre contact au guichet d'information petite enfance qui peut accompagner les familles dans leur recherche d'assistante maternelle et informer dans les démarches administratives liées au contrat de travail, les aides pour l'embauche d'une assistante maternelle, etc... :

Un guichet unique à votre service

Vous êtes parent ou futur parent et avez besoin d'information pour choisir le mode de garde de votre enfant ?
Le guichet unique de la petite enfance est à votre écoute pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches (prestations sociales possibles, coût d'accueil dans chaque service, inscriptions...).

Pôles Relais Parents Assistants Maternels (RPAM)
— Bréhal, Granville et La Haye-Pesnel

Multi-accueils
— Bréhal et Granville

Crèche familiale

Lieu d'accueil enfant-parent

INFOS PRATIQUES

Guichet unique petite enfance
Maison de la petite enfance
395, rue du Saussey
50400 GRANVILLE

Tél. 02 33 69 20 60
servicepetiteenfance@granville-terre-mer.fr

Service Petite enfance

Avenue de l'Europe

50400 Yquelon

Standard 02.33.69.20.60

Sachez que le guichet d'information petite enfance est un service d'information gratuit à l'intention des familles du territoire. Il renseigne sur tous les modes d'accueils existants (multi accueil, crèche familiale, maisons d'assistantes maternelles, micro-crèches, assistantes maternelles, garde à domicile...) ainsi que sur les modalités d'inscription et / ou aides

NOM PRENOM	ADRESSE	TEL	DISPONIBILITES	DATE DE MISE A JOUR
BOUS LAMOTTE Pétronille	31 chemin de l'Aumône	06.62.73.18.21	Indisponible (N'accueille plus à compter de Janvier 2025)	12/2024
FONTAINE Elodie	183 route de la Malenfandière	02 50 06 02 84	Disponible en Janvier 2026	12/2024
GRIVEL Claudine	64 route de la Malenfandière - Le Bourg	02 33 90 94 88	Indisponible (N'accueille plus à compter de Janvier 2025)	12/2024
PINAUD Evone	83 rue du Coudray	06 29 46 45 94	Indisponible	06/2024

URBANISME

UNE AIDE POUR VOS DEMANDES D'URBANISME

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration **P**réalable

PC : **P**ermis de **C**onstruire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

PORTAIL

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](https://service-public.fr)

PROTECTION DES HAIES BOCAGÈRES



Dans un objectif de protection des haies bocagères, le Conseil Municipal lors du conseil du 11 avril 2023 a créé une « commission bocage » pour le territoire de Saint-Pair-sur-Mer et Saint-Aubin-des-Préaux (Dél.2023/20)

Cette commission donnera un avis sur les demandes préalables de suppression d'éléments constitutifs du bocage qui seront déposées dans chacune des deux communes et proposera, le cas échéant, des mesures compensatoires adaptées.

Les haies et talus, qui composent le bocage, sont des éléments importants du patrimoine naturel et présentent de nombreux intérêts, parmi lesquels on peut citer :

- 🌳 Un rôle contre l'érosion des sols et la limitation des inondations,
- 🌳 Un rôle dans la protection des ressources en eaux continentales ou littorales,
- 🌳 Un rôle dans la protection des habitations, animaux et cultures contre l'érosion éolienne,
- 🌳 Un maintien de la biodiversité animale et végétale,
- 🌳 Un rôle dans l'activité économique d'une région,
- 🌳 Un rôle dans le maintien d'une identité patrimoniale et paysagère.

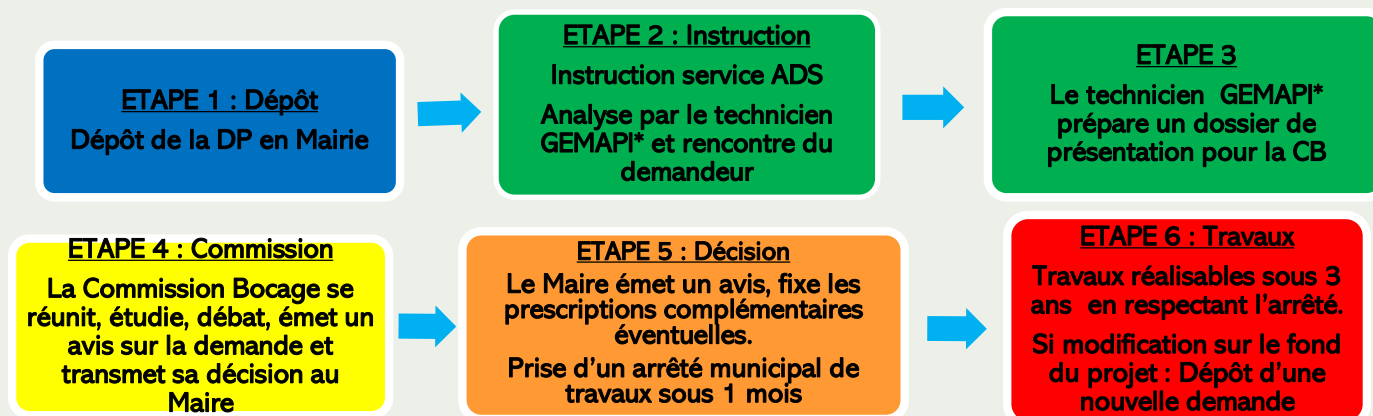
Pour rappel, les haies bocagères ne sont pas seulement un marqueur fort de notre « bocage normand », elles servent à protéger les élevages et les cultures des caprices météorologiques, à garantir le maintien de la biodiversité, des ressources en eau, à limiter les inondations et à stocker le carbone. Ainsi, des mesures de protection sont prévues dans les Plans Locaux d'Urbanisme de 18 communes du territoire, ainsi qu'au futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui sera effectif en 2025. Des commissions « bocage » existent dans de nombreuses communes ; elles étudient les projets de coupe ou d'abattage de haies déposés en mairie et proposent des mesures compensatoires adaptées. Ainsi, toute coupe ou abattage d'arbre, de haies ou réseau de haies inscrit dans le périmètre déni est désormais soumis à une déclaration préalable. Pour consulter la carte du périmètre et effectuer votre demande préalable, rendez-vous sur granville-terre-mer.fr.

L'opération « 5000 plants », conduite chaque année par GTM, peut vous aider à replanter en cofinçant vos achats de jeunes arbustes

🌳 Rappel de la réglementation :

LE PLU de St-Aubin des Préaux : PLU du 29/11/2018.

Protection au titre de l'article L151-23 du CU qui soumettent à DP* « les travaux ayant pour effet de modifier ou supprimer un élément répertorié dans le règlement graphique du PLU qui présente un intérêt culturel, historique architectural ou écologique ».



Le délai entre le dépôt et la décision est d'un mois, il est donc préférable que les étapes 2 et 3 soient réalisées avant le dépôt.

LE FAUCHAGE ET LE DÉBROUILLAGE

Le long des routes départementales :



Le fauchage et le débroussaillage le long des routes départementales

QUELQUES DÉFINITIONS :

LE FAUCHAGE :

Il regroupe l'ensemble des opérations qui consistent à réduire la hauteur de l'herbe des bords des infrastructures routières (accotements) : coupe et broyage verts. Il est réalisé avec du matériel type roto-faucheuse ou faucheuse/débroussailluse à bras articulé.



LE DÉBROUILLAGE/ÉPARAGE :

Il regroupe l'ensemble des opérations qui consistent à éliminer la végétation indésirable de type ligneux (ronces, buissons, etc.), qui envahit les accotements, talus ou fossés. La hauteur de coupe est limitée afin d'accroître l'espace refuge pour la faune et la flore et limiter l'érosion des talus.



LA PASSE DE SÉCURITÉ :

Elle consiste à dégager la visibilité des carrefours, virages et signalisation routière. Une passe se réalise en bordure de chaussée, hormis sur les routes départementales avec bande multifonction (BMF).



LA BANDE MULTIFONCTION :

Surlageur de chaussée d'environ 1,50 m qui sert, notamment, à sécuriser la circulation, faciliter la circulation des cyclistes et favoriser les interventions des équipes d'entretien ou des secours.



L'entretien des bords des infrastructures routières est indispensable pour :

- assurer la sécurité des usagers,
- maintenir le patrimoine routier : gestion des eaux de pluie et stabilité des talus,
- préserver l'environnement et la biodiversité.

Le réseau routier départemental compte 7 780 km. Il est classé en 4 catégories selon le trafic journalier (nombre de véhicules y circulant) et leur largeur :

- réseau structurant
- réseau d'intérêt départemental
- réseau d'intérêt cantonal
- réseau d'intérêt local

POURQUOI LES RÈGLES ÉVOLUENT ?

- Limiter les perturbations pour la faune et la flore (en respect de la réglementation) lors de la période de floraison, de reproduction et de nidification des espèces.
- Éviter de toucher aux haies entre le 16 mars et le 15 août, car ces espaces favorisent la nidifications des oiseaux.
- Se rapprocher des pratiques d'autres départements français sur lesquelles la direction des routes s'est appuyée, en prenant en compte les particularités du territoire manchois.



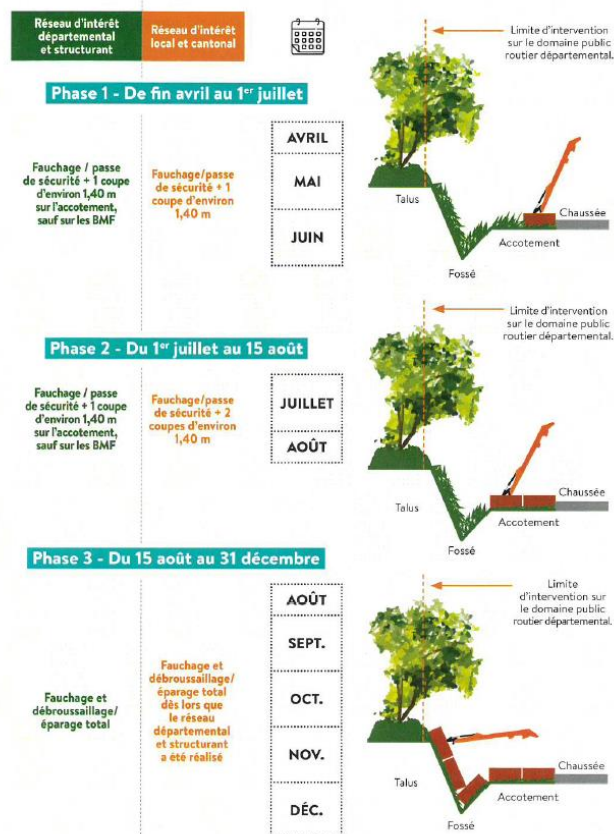
PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DES AGENCES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES (ATD)

Pour maintenir une sécurité maximale pour les usagers, les riverains et assurer la viabilité de son patrimoine routier, le Département de la Manche réalise l'entretien régulier des dépendances vertes de son domaine public, hors agglomération (accotements, fossés, talus, giratoires, aires d'arrêt, ...).

L'INFO +

Il est inutile de faucher si la hauteur de l'herbe ne dépasse pas 40 cm car la visibilité des automobilistes n'est pas altérée et cela enrichit la biodiversité.

Planning d'intervention



AIDE FINANCIERE POUR L'HABITAT

Granville Terre & Mer met à la disposition des habitants différents services de conseils gratuits, neutres et professionnels pour les accompagner dans leurs projets d'acquisition d'un logement ancien, de rénovation énergétique et/ou d'amélioration de l'habitat (adaptation au handicap, au vieillissement, etc.).



GTM RENOV' est un service public d'information et de conseil, neutre, indépendant et professionnel, proposé par la Communauté de communes Granville Terre & Mer, qui a missionné le SCIC les 7 vents pour son expertise. GTM RENOV' facilite vos démarches et :

- 🏠 vous renseigne sur votre éligibilité aux aides de l'OPAH
- 🏠 vous permet d'accéder à toutes les autres possibilités de financement possibles dans le cadre de la rénovation énergétique d'un logement : aides de l'État (Ma Prime Rénov'), de la Région, du Département, certificats d'économie d'énergie (CEE), prêts à taux zéro... ;
- 🏠 vous guide dans vos choix de travaux : matériaux, systèmes, mise en œuvre, isolation, chauffage, menuiseries, ventilation, production d'énergies renouvelables... ;
- 🏠 vous aide à prioriser vos travaux et à établir votre plan de financement ;
- 🏠 analyse vos devis et vous guide dans le choix d'un artisan.

1. Un premier contact téléphonique ou mail permet de répondre aux questions les plus simples :

02 33 19 00 10 / info-energie@les7vents.fr

2. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un conseiller pour présenter en détail votre projet :

🏠 3 permanences existent sur le territoire :

- 🏠 **Granville**, les 4^{es} mardis du mois de 9 h à 17 h au siège de Granville Terre et Mer (197, avenue des Vendéens)
- 🏠 **Bréhal**, les 1^{ers} mercredis du mois de 14 h à 17 h au Pôle de proximité intercommunal (14, rue de la Gare)
- 🏠 **La Haye-Pesnel**, les 2^{es} vendredis du mois de 9 h à 12 h au Pôle de proximité intercommunal (59, rue de la Libération)

3. Pour les rénovations globales (2 à 3 postes de travaux), un accompagnement complet peut être déclenché, donnant lieu à la visite du bâtiment par un conseiller, un diagnostic énergétique, l'élaboration d'un plan de financement et l'accompagnement dans la constitution et la dépose de certains dossiers d'aide.

Important : afin de pouvoir prétendre à des aides financières, il est important que les travaux n'aient pas débuté et qu'aucun devis n'ait été signé.

LA CHASSE AUX DÉCHETS !

Rappel :

A chacun sa responsabilité cependant nous vous rappelons que les dépôts illégaux de déchets concernent l'ensemble de la société. Ils ont des impacts multiples et directs tant sur la qualité de vie des Français (dégradation des paysages et du cadre de vie, sources de nuisances pour le voisinage) que sur l'environnement public (pollution des sols, de l'air, des cours d'eau, et des nappes phréatiques, des mers et des océans ...), et même sur la santé publique. Malheureusement, la commune rencontre de plus en plus d'incivilités notamment au niveau des containers du tri sélectif.

Une délibération du Conseil Municipal précise qu'une facturation de 120 € sera appliquée aux contrevenants. L'objectif de ce rappel est tout simplement le désir d'un CHANGEMENT COMPORTEMENTAL pour tous.

Sur notre commune !!!



STOP !
AUX INCIVILITÉS

DÉPÔTS SAUVAGES : CE QUE JE RISQUE

La loi interdit l'abandon ou le dépôt de déchets dits sauvages, en lieux publics ou privés (épave de véhicule, ordures, déchets, déjections, liquides insalubres, ...) et l'entrave à la circulation.

- ◆ L'amende pénale peut atteindre jusqu'à 3.000 € et le véhicule peut être confisqué.
- ◆ La procédure administrative, récemment réformée, prévoit des peines aggravées après mise en demeure d'enlèvement : amendes jusqu'à 150.000€, astreintes journalières jusqu'à 1.500€.
- ◆ La Mairie appliquera désormais systématiquement en sus le nouveau tarif d'enlèvement des déchets abandonnés.



➔ Il y a toujours des solutions :

1. Réduire ma consommation : Comment réduire ma consommation de sacs ? En diminuant la quantité de mes ordures ménagères. Vous pouvez désormais déposer tous vos emballages (plastiques, cartons, acier, aluminium...), tous vos papiers, ainsi que le verre, dans les colonnes de tri prévues à cet effet et présentes sur l'ensemble des 32 communes du territoire.
2. Faire du compost : si vous possédez un jardin, le compostage vous permettra de diminuer de 40 % le volume de votre poubelle d'ordures ménagères. Je souhaite m'équiper d'un composteur, comment faire ? La Communauté de communes met à votre disposition des composteurs individuels (345 litres ou 620 litres) moyennant une participation financière de 10 €. Vous pouvez demander le vôtre en contactant le service déchets de Granville Terre & Mer par téléphone ou par mail :

Service déchets Granville Terre & Mer

☎ : 02 33 91 92 60

@ : servicedechets@granville-terre-mer.fr

3. Ne pas jeter sur la voie publique.

Pour information, un point positif en 7 ans (de 2015 à 2022), le volume de vos déchets a diminué de 14 %. Et grâce à l'extension de tri, au 30 août, vous avez trié 280 tonnes d'emballages de plus qu'en 2022. À noter également, sur ce même secteur granvillais, 363 tonnes de textiles ont été collectées en 2022, soit deux fois plus que la moyenne nationale. Ce sont autant de déchets qui échappent à l'enfouissement.

LA DÉCHÈTERIE DE GRANVILLE (MALLOUET)

⚠️ CONDITIONS D'ACCES ET TARIFS :



● Pour les particuliers :

Rappel : Pour accéder à la déchèterie de Mallouet (Granville) vous devez impérativement être muni d'une carte d'accès !

Celle-ci vous sera délivrée à l'accueil de la déchèterie (aux jours et heures d'ouverture de cette dernière) sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

● Pour les professionnels :

Vous serez soumis à facturation. Merci de vous présenter à l'accueil de la déchèterie muni d'un extrait de Kbis et de la carte grise du ou des véhicules.

● Horaires d'ouverture :

6 jours sur 7, du lundi au samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Fermée :
les jours fériés et le jeudi d'octobre à avril

● Contact :

☎ : 02 33 91 92 60 :

servicedechets@granville-terre-mer.fr

● Renseignements

197 avenue des Vendéens, BP 231
50402 GRANVILLE Cedex

☎ : 02 33 91 38 60

☎ : 02 33 91 38 61

contact@granville-terre-mer.fr

DÉCHETS ADMIS DANS LES DÉCHÈTERIES

MOBILIER
Literie, mobilier de jardin, de cuisine, de salle de bain, canapé, fauteuil, armoire, vaisselle, commode...

DÉCHETS VERTS
Tonte de pelouse, taille de haies, mauvaises herbes et fleurs coupées, feuilles, branchage et produit d'élagage...

ENCOMBRANTS
Tissus et moquette, film plastique, plâtre et placo-plâtre, isolant (laine de verre, laine de roche...), poussette, siège auto, sanitaire, parquet, porte, fenêtre...

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
Tout appareil contenant des piles, une batterie ou à brancher sur secteur.

AMPOULES ÉLECTRIQUES ET NÉONS
Ampoules électriques et néons à déposer dans les bacs de récupération.

CARTON
Carton brun, plié à plat, cartonnage...

MÉTAUX
Vélo, bidon vide, grillage, métal, jante...

GRAVATS
Gravats issus du bricolage familial (terre, pierre, matériaux de terrassement, béton ordinaire, parpaing, brique, céramique, tuile, ardoise, porcelaine, pavé...).

BOIS NON TRAITÉ ET BRUT
Palette, bois peint, parquet planche...

PILES ET PETITES BATTERIES USAGÉES
Pile bouton, pile rechargeable, petite batterie...

INTERDIT

DÉCHETS MÉDICAUX, PNEUS, CARBURANT, FUSÉES DE DÉTRESSÉ, AMIANTE, BOUTEILLES DE GAZ, ORDURES MÉNAGÈRES...

ET AUSSI...

HUILES DE FRITURE ET DE VIDANGE

CARTOUCHES D'IMPRIMANTE
Jet d'encre et laser.

BOUCHONS
En liège, en plastique, synthétique.

MATÉRIEL D'ÉCRITURE (à l'accueil)
Styles bille, feutre, surligneur, marqueur, porte-mine, correcteur, stylo plume, cartouche.

CAPSULES EN ALUMINIUM
Issues des machines à café.

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUE
Déchet de produit chimique, radiographie, ampoule, vêtement, chaussure, néon, pile et batterie.

La récupération est strictement interdite

LES ORDURES MÉNAGÈRES



La collecte des ordures ménagères est assurée par le service déchets de la Communauté de communes Granville Terre et Mer.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'utilisation de sacs transparents est obligatoire pour la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble des 32 communes.

LES BACS ROULANTS

- Les habitants de notre commune bénéficient d'un service de bacs roulants pour les ordures ménagères.
- Seuls les déchets non recyclables doivent être déposés dans ce bac.
- Contactez le service déchets pour obtenir un bac roulant gratuitement.

SERVICE DÉCHETS
ROUTE DE MALLOUET
50400 GRANVILLE
SERVICEDECHETS@GRANVILLE-TERRE-MER.FR
☎. 02 33 91 92 60

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

**PENSEZ À SORTIR VOTRE POUBELLE LA VEILLE AU SOIR DU
PASSAGE DES ÉQUIPES DE COLLECTE**

🔔 RAPPEL :

La poubelle ordures ménagères : Il s'agit de tous les déchets qui ne se trient pas et n'ont donc pas vocation à être recyclés. Ils sont non dangereux, entrent facilement dans le sac poubelle et ne sont pas issus d'activités spécifiques.

La carte de déchèterie est obligatoire pour se rendre en déchèterie. Un justificatif de domicile ainsi qu'une pièce d'identité vous seront demandés pour sa délivrance.

RAPPEL DES NOUVELLES CONSIGNES DU TRI SELECTIF

TRIONS mais TRIONS mieux !

ON PEUT TRIER À PLEIN TUBE !

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !

RAPPEL
NE PAS RINCER VOS EMBALLAGES
LES DÉPOSER EN VRAC
NE PAS LES IMBRIQUER

JE TRIE DÉJÀ

TOUTES LES BOUTEILLES ET TOUS LES FLACONS EN PLASTIQUE

TOUTS LES PAPIERS

TOUTS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

TOUTES LES CARTONNETTES ET BRIQUES ALIMENTAIRES

JE TRIE EN +

TOUTES LES BARQUETTES EN PLASTIQUE

TOUTS LES POTS ET BOÎTES EN PLASTIQUE

TOUTS LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL

TOUTS LES FILMS, SACS ET SACHETS EN PLASTIQUE

INTERDITS

JOUETS, TUYAU D'ARROSAJE, ARROSOIR, VERRE, AMPOULES, SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES, MASQUES CHIRURGICAUX, TEXTILE,...

À DÉPOSER DANS LES COLONNES JAUNES DE TRI

Le saviez-vous ?

LE TERRITOIRE COMPTE 697 CONTENEURS AÉRIENS ENTERRÉS DESTINÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

VERRE

BOUTEILLES ET FLACONS EN VERRE

POTS ET BOCAUX EN VERRE

À DÉPOSER EN VRAC DANS LES COLONNES VERTES DE TRI

INTERDITS

POTS DE FLEURS, VERRES À BORNE, PORCELAINE, FAÏENCE, CÉRAMIQUE, AMPOULES, COUVERCLES ET CAPSULES EN MÉTAL, MIROIRS, VITRES, PARE-GLACE...

ORDURES MÉNAGÈRES

SAC TRANSLUCIDE OBLIGATOIRE À RETIRER GRATUITEMENT DANS VOTRE MAIRIE ET AU SIÈGE DE GRANVILLE TERRE & MER

À DÉPOSER EN SAC BIEN FERMÉ DANS VOTRE BAC

POUR RÉDUIRE ET RECYCLER VOS DÉCHETS, DES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS :

POUR LE TEXTILE
UTILISEZ LES BORNES RELAIS

POUR LES OBJETS, MEUBLES OU VÊTEMENTS ENCORE UTILISABLES
DÉPOSEZ-LES À LA RESSOURCERIE SITUÉE AU 700 AVENUE DE L'EUROPE À YQUELON

ET POUR RÉDUIRE MON SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES, JE N'OUBLIE PAS LE COMPOSTAGE

LES DÉCHÈTERIES

DÉCHÈTERIE DE GRANVILLE
Route de Mallouet
02 33 91 92 60
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
➤ FERMÉE LES JEUDIS D'OCTOBRE À AVRIL

DÉCHÈTERIE DE BRÉHAL
Route de Cérances - RD13
02 33 91 92 60
Du 1^{er} avril au 30 septembre :
Lundi, vendredi et samedi : 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mercredi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30
Jeudi : 14 h - 17 h 30
Du 1^{er} octobre au 31 mars :
Lundi, jeudi et vendredi : 14 h - 17 h 30
Mercredi et samedi : 10 h - 12 h / 14 h - 17 h 30
➤ FERMÉE LES MARDIS

DÉCHÈTERIE DE MONTIVRON
La Gare - Sartilly-Baie-Bocage
02 33 48 43 85
Du 15 avril au 14 octobre :
lundi, mercredi, vendredi, samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Du 15 octobre au 14 avril :
lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
➤ FERMÉE LES MARDIS ET LES JEUDIS

CITEO

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !
LE DÉPÔT SAUVAGE EST PASSIBLE D'AMENDE
(ARTICLES R 632-1 ET 633-6 DU CODE PÉNAL)

Service déchets : 02 33 91 92 60
www.granville-terre-mer.fr

Granville Terre & Mer
Communauté de Communes

NOS ARTISANS



Chocolatier
M. ALLEAUME Nicolas
www.4acing.fr
☎ 06.63.17.99.69



Maçonnerie - carrelage
M. GOMES José
bagavundo@live.fr
☎ 06.41.24.23.00



Création sacs et accessoires
M. BRIÈRE Nicole
<http://www.atelierb-creations.fr>
☎ 06.17.32.09.95



Menuisier - plaquiste
M. GRIVEL Quentin
☎ 06.74.76.08.07
quentingrivel@gmail.com



Camping hôtellerie de plein air
Château de Lez Eaux
<https://www.lez-eaux.com>
bonjour@lez-eaux.com
☎ 02.33.51.66.09



Menuisier - plaquiste
M. GRIVEL Jean-Jacques
☎ 06.80.11.61.47
jjgrivel@gmail.com



Menuiserie DESHOQUES Nicolas
☎ 02 33 90 96 27
☎ 07 49 54 78 54
menuiserie.deshogues@gmail.com.



Maçonnerie - entretien de parcs
M. DURIER Sébastien
☎ 06.85.62.94.20



Green Mini-Golf
CLERAUX Sylvain
☎ 06.88.67.14.14
greenminigolf@gmail.com



TAXIS LEBLATIER
Ambulance, VSL & Taxis
☎ 02.33.79.00.20



Assistante administrative
Indépendante
DADALA Corinne
☎ 02.13.88.62.96
corinne.dadala@gmail.com

CIVISME

Activités bruyantes :



Les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que : •

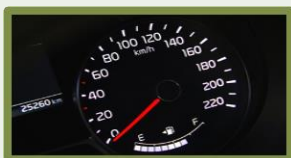
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Chacun a le droit au repos et au calme. Soyons respectueux de ces horaires et de nos voisins.

Vitesses :



Voici un problème récurrent depuis de nombreuses années : la vitesse excessive des véhicules sur les routes départementales et les voies communales de SAINT-AUBIN-DES-PRÉAUX. Vous êtes nombreux à nous en alerter régulièrement. Il est vrai que, quand nous marchons au bord de la chaussée, les voitures qui passent nous semblent

toujours aller à une vitesse inappropriée. Celle-ci est toujours très difficile à évaluer quand nous sommes statiques ou nous déplaçons à faible allure. Mais il faut être aussi conscients des excès journaliers constatés sur les routes du village. Nous souhaitons simplement que chacun d'entre nous soit responsable. Certes, on peut gagner une ou deux minutes de trajet en accélérant... est-ce que le risque encouru en vaut la peine ? Mais il ne faut pas oublier une chose : un jour la personne, enfant ou adulte, piéton ou cycliste, qui sera renversée par un conducteur irrespectueux pourrait être un proche. Ne soyons pas ce fou du volant, prenons toute la mesure de nos agissements et n'oublions pas que les accidents n'arrivent pas qu'aux autres. Respectons les règles, respectons-nous les uns et les autres.

Emploi du feu :



Nous le constatons tous régulièrement, beaucoup de personnes allument des feux en plein air pour brûler des déchets verts (voire des ordures). Nous vous rappelons que l'usage du feu est réglementé dans le département de la Manche toute l'année.

L'interdiction n'est pas en place seulement pour les risques d'incendies, il y a aussi un véritable enjeu environnemental par rapport à la pollution. Il faut également tenir compte des troubles de voisinage (odeurs ou fumées). Si vos voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives. Pour l'élimination des déchets verts, les solutions à mettre en œuvre sont de privilégier le recyclage, compostage, déchetterie. Lien de l'arrêté préfectoral en vigueur :

⇒ <https://saint-aubin-des-preaux.fr/wp-content/uploads/AR-brulage-vegetaux0131-2.pdf>

Élagage :



Les propriétaires et exploitants riverains des voies publiques doivent effectuer chaque année entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mars, l'élagage en bordure des voies communales et chemins ruraux.

Frelons asiatiques :



Afin de limiter tous risques ne vous approchez pas d'un nid de frelon asiatique. Si vous localisez un nid de frelons asiatiques. Venez le signaler en mairie en spécifiant la localisation du nid afin qu'une entreprise extérieure vienne le détruire. La destruction d'un nid par la lutte collective départementale est ordonnée par la FDGDON 50 car notre Collectivité a signé la convention de lutte collective, et a formulé un choix d'entreprise intervenante parmi la liste fournie par la FDGDON. Donc elle contribue au financement de la lutte collective et donc de la destruction des nids, dans le cadre de ce partenariat.

Divagation des animaux :



Est considéré en état de divagation tout animal qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, qui se trouve hors de portée de voix de celui-ci soit en dehors de portée de voix ou de la personne qui en a la garde soit à plus de 100 mètres de la personne qui en est responsable.

MÉMO DE DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	FORMALITÉS
Légalisation de signature	Mairie	Pièce d'identité La signature à légaliser doit être faite devant un employé municipal
Casier judiciaire	Ministère de la Justice 44079 Nantes cedex	État civil et adresse Pour les personnes naturalisées ou nées à l'étranger, s'adresser à : Ministère des Affaires Étrangères, Casier Judiciaire Central 107, rue de Landreau - 44079 Nantes cedex 1
Mariage	Mairie du lieu de domicile de l'un des futurs époux	Retirer le guide des futurs époux en mairie. Fournir pièces d'identité des époux et des témoins + justificatif de domicile de moins de 3 mois + copie intégrale des actes de naissance des futurs époux de moins de 3 mois.
Pacs	Mairie	Convention de Pacs + déclaration conjointe du Pacs + copie pièces d'identité des conjoints + copies intégrales des actes de naissance de moins de 3 mois. La convention et la déclaration sont disponibles sur : www.service-public.fr
Certificat de vie	Mairie du domicile	Pièce d'identité Venir en personne à la mairie
Certificat de nationalité française	Tribunal d'instance du lieu de résidence	
Certificat de vie commune	Mairie du domicile	
Permis de construire	Mairie du lieu des travaux	Retirer les imprimés selon la nature des travaux Déposer les demandes en ligne sur : https://gnau19.operis.fr/laforet/gnau
Déclaration préalable		
Autorisation sortie de territoire		Formulaire à remplir et signer par le titulaire de l'autorité parentale + photocopie pièce d'identité du signataire. Les formulaires peuvent être imprimés par vos soins depuis le site : www.service-public.fr

*Pièce d'identité : Carte Nationale d'Identité, Passeport ou Permis de conduire

RECENSEMENT CITOYEN

- ▶ Le recensement citoyen, parfois appelé recensement militaire est une démarche **obligatoire pour tout français âgé de 16 ans**.
- ▶ Il permet au jeune de recevoir une attestation de recensement qu'il devra présenter lors de certaines démarches et permet également à l'administration de convoquer le jeune à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.
- ▶ En effet, fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour **s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire, etc.) ou concours administratifs** organisés par l'administration française.
- ▶ Par ailleurs, le recensement permet à l'administration de vous **inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans**. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

RAPPEL DE DÉMARCHES

FAITES VOTRE DEMANDE PAR INTERNET !



En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un téléservice « Pré-demande CNI » est mis en place à compter du 28 mars 2017 pour une première demande de CNI ou un renouvellement sur le département du LOT.

Le nouveau téléservice permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur les formulaires CERFA

Rappel : le renouvellement est gratuit. En cas de perte ou vol, il faut fournir un timbre fiscal de 25 €.

LA CARTE D'IDENTITÉ

MODE D'EMPLOI

Du nouveau pour mes démarches !

#Modernisation

Je me connecte sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte

Je remplis le formulaire en ligne

Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie

Je rassemble les pièces de mon dossier

Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif

Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales

Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS

Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande

MES DÉMARCHES à portée de clic !

www.demarches.interieur.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 Préfecture du Lot
 Ministère de l'Intérieur
 Ministère de l'Intérieur
 www.interieur.gouv.fr



Par principe, pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans et les naturalisés français s'ils ont effectué leur recensement militaire en mairie. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Vous pouvez vérifier que vous êtes inscrits sur les listes électorales ici : service-public.fr

Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées,
- Soit par internet, en utilisant le téléservice proposé par www.service-public.fr pour les communes raccordées au dispositif.

SECTEUR D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE

Co-présidentes : Marie-Mathilde LEZAN et Delphine DESMARS

Cette Association a pour objet la mise en œuvre de toute action en faveur de la personne âgée :

- Être à l'écoute des retraités et des personnes âgées sur le territoire concerné et faire remonter leurs besoins aux organismes compétents,
- Répondre aux attentes de ces personnes,
- Organiser des activités d'information, de prévention et d'animation diverses.

Deux axes principaux pour l'année à venir :

- Développer le numérique en direction des personnes âgées ;
- Renforcer le réseau de visiteurs L'Éclaircie. **L'objectif du réseau est d'aller visiter les personnes âgées isolées, créer du lien social, lutter contre l'isolement.**



*À qui s'adresser
pour proposer ses services ?*

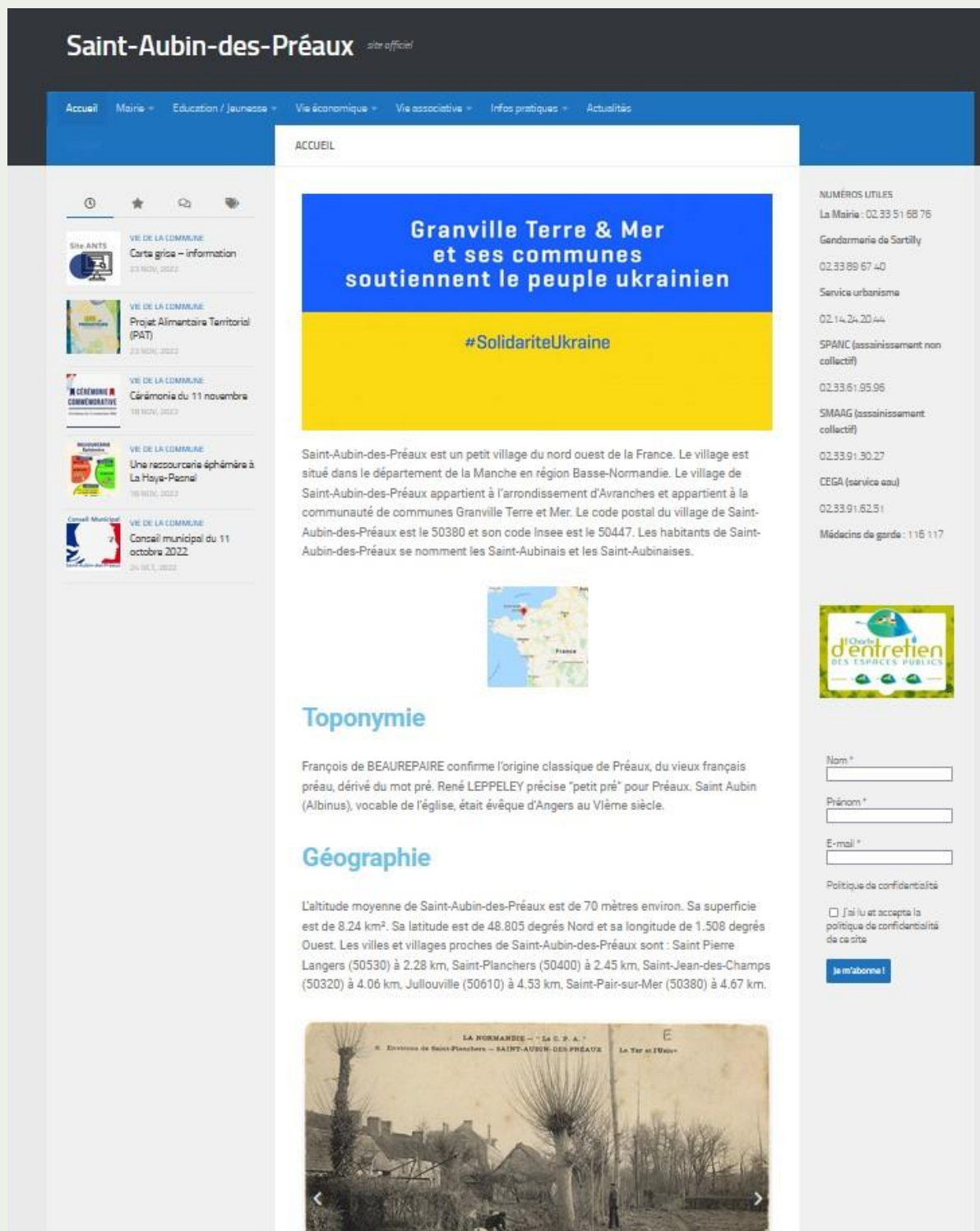
À votre mairie

☎ 02.33.51.68.76

UNE VISITE DU RÉSEAU **L'ÉCLAIRCIE**, C'EST UNE RENCONTRE ENTRE UNE PERSONNE SEULE
À SON DOMICILE ET UN VISITEUR BÉNÉVOLE, POUR PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL.

LE SITE DE LA COMMUNE

Retrouvez toutes les informations sur la commune et tous les liens utiles pour les démarches en ligne. Besoin d'un renseignement sur l'état-civil, les élections, l'urbanisme, la réservation de la salle des fêtes, les informations pratiques tapez : <https://saint-aubin-des-preaux.fr>



Saint-Aubin-des-Préaux site officiel

Accueil Mairie Éducation / Jeunesse Vie économique Vie associative Infos pratiques Actualités

ACCUEIL

Granville Terre & Mer et ses communes soutiennent le peuple ukrainien

#SolidariteUkraine

Saint-Aubin-des-Préaux est un petit village du nord ouest de la France. Le village est situé dans le département de la Manche en région Basse-Normandie. Le village de Saint-Aubin-des-Préaux appartient à l'arrondissement d'Avranches et appartient à la communauté de communes Granville Terre et Mer. Le code postal du village de Saint-Aubin-des-Préaux est le 50380 et son code Insee est le 50447. Les habitants de Saint-Aubin-des-Préaux se nomment les Saint-Aubinais et les Saint-Aubinaises.

Toponymie

François de BEAUREPAIRE confirme l'origine classique de Préaux, du vieux français préau, dérivé du mot pré. René LEPELEY précise "petit pré" pour Préaux. Saint Aubin (Albinus), vocable de l'église, était évêque d'Angers au VIème siècle.

Géographie

L'altitude moyenne de Saint-Aubin-des-Préaux est de 70 mètres environ. Sa superficie est de 8.24 km². Sa latitude est de 48.805 degrés Nord et sa longitude de 1.508 degrés Ouest. Les villes et villages proches de Saint-Aubin-des-Préaux sont : Saint Pierre Langers (50530) à 2.28 km, Saint-Planchers (50400) à 2.45 km, Saint-Jean-des-Champs (50320) à 4.06 km, Jullouville (50610) à 4.53 km, Saint-Pair-sur-Mer (50380) à 4.67 km.

NUMÉROS UTILES

La Mairie : 02 33 51 68 76

Gendarmerie de Sartilly

02 33 89 67 40

Service urbanisme

02 14 24 20 44

SPANC (assainissement non collectif)

02 33 61 95 96

SMAAG (assainissement collectif)

02 33 91 30 27

CEGA (service eau)

02 33 91 62 51

Médecins de garde : 116 117

Il Ouvre l'entretien DES ESPACES PUBLICS

Nom *

Prénom *

E-mail *

Politique de confidentialité

☐ J'ai lu et accepte la politique de confidentialité de ce site

Je m'abonne !

Retrouvez ici toutes les dernières actualités de la commune et de la communauté de communes.

Pour rester informé pensez à vous inscrire à la newsletter

INFORMATIONS PRATIQUES

———— HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE NOTRE MAIRIE : ————

MARDI DE 14H30 À 16H30
ET
JEUDI DE 16H30 À 19H00

———— ☎ : NUMÉROS UTILES : ————

La Mairie : 02.33.51.68.76

Gendarmerie de Sartilly : 02 33 89 67 40

Service urbanisme : 02.14.24.20.44

SPANC (assainissement non collectif) : 02.33.61.95.96

SMAAG (assainissement collectif) : 02.33.91.30.27

CEGA (service eau) : 02.33.91.62.51

Médecins de garde : 116 117

ENEDIS (Coupure électricité) : 09.72.67.50.50.



INFORMATIONS PRATIQUES

AUTOROUTES A14 et A13



Depuis le 19 juin 2024, l'autoroute A14 entre La Défense (92) et Orgeval (78) et le nouveau diffuseur d'Heudebouville (27), sur l'autoroute A13, sont en péage en flux libre.

En décembre 2024, c'est le reste de l'axe Paris-Normandie, sur l'A13 entre Orgeval et Caen (14) qui passera en péage en flux libre.

➔ Plus simple, fluide, rapide et plus responsable

Avec le péage en flux libre, les conducteurs n'ont plus besoin de s'arrêter pour payer le péage. Le paiement s'effectue une fois l'ensemble du trajet terminé, dans un délai de 72h. Les barrières physiques de péage sont remplacées par des portiques équipés de capteurs et de caméras pour calculer et automatiser le règlement des trajets des clients.

Comment payer son péage en flux libre ?

- 1 Avec un badge de télépéage : le montant du péage est facturé mensuellement et prélevé automatiquement. Seule précaution : bien positionner son badge sur le pare-brise du véhicule.
- 2 Sur le site [sanef.com](https://www.sanef.com) : deux options sont possibles : un paiement automatique après création d'un compte client ou un paiement après chaque trajet, dans les 72h.
- 3 Dans l'un des points de paiement du réseau agréé Nirio (groupe FDJ) : répartis sur tout le territoire, dans les 72h suivant le trajet. Le client pourra ainsi payer son trajet en espèces ou par carte bancaire

BESOIN DE RIEN CONNECTE-TOI!!!
PÉAGE EN FLUX LIBRE C'EST FACILE
ET SOUS 72H ON PAYE
SUR SANEF.COM

A14 : MI-JUIN 2024 **A13 : MI-DÉCEMBRE 2024**

Les autoroutes A13/A14 de Paris à Paris-Normandie passent progressivement au péage en flux libre. Plus besoin de s'arrêter !

VOUS AVEZ
72H
 POUR RÉGLER VOTRE
 PÉAGE APRÈS VOTRE
 TRAJECT

DÉCOUVREZ TOUTES LES
 MODALITÉS DE PAIEMENT
 SUR SANEF.COM

[illegible]

**Rédaction
&
crédits-
photos :**

Les
enseignantes
BRIERE Nicole
ALIX Stéphanie
(Sauf mention)

**Nom et
l'adresse de
l'éditeur :**

MAIRIE

173 Route de la
Mairie
50380 Saint-Aubin-
des-Préaux

**Directeur de
publication :**

Daniel HUET

**Conception
graphique et
rédaction :**

Stéphanie
ALIX

Impression :

FIL'UP

28 rue de la
Nicolière
50380 SAINT-
PAIR-SUR-MER.

En 350